RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



Université El Hadj Lakhdar Batna
Faculté des lettres et des sciences humaines
Département de français
Ecole doctorale de français
Antenne de batna

MÉMOIRE

Présenté pour obtenir le diplôme de Magistère

OPTION : Sciences du langage

Thème :

SITUATION ENONCIATIVE DANS LE RECIT DE FICTION

Le pronom ***« Je »***entre narrateur et auteur.

Sous la direction du : Présenté par :

Pr. Samir ABDELHAMID **Mme** : Hasna NEZARI

<u>Devant le jury composé de</u> :

Président : Pr. Bachir BENSALAH, Université de Biskra.
Rapporteur : Pr. Samir ABDELHAMID, Université de Batna.
Examinateur : Pr. Gaouaou MANAA, Université de Batna.

2010 -2011

<u>DEDICACE</u>

En signe de respect et de reconnaissance

Je dédie ce modeste travail à

Mes chers parents pour leur patience et leurs sacrifices

A ma sœur et mes deux frères à

Mon mari, à mon fils anis

Et à toute personne ayant contribué

À ce travail de près ou de loin.

<u>REMERCIMENTS</u>

Ce travail a été effectué sous la direction de Monsieur le Professeur : ABDELHAMID SAMIR, à qui je tiens à exprimer l'hommage de ma profonde gratitude pour
toute la confiance qu'il m'a témoigné, les encouragements, les conseils, l'aide qu'il n'a cessé de me prodiguer tout au long de cette période. Je lui suis reconnaissante du temps et de la patience qu'il à bien voulu m'accorder.

Je voudrais également adresser mes vifs remerciements au Président et aux membres du Jury.

Il m'est particulièrement agréable de remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

TABLE DES MATIERES

Chapitre II

Le pronom personnel « je » entre auteur et narrateur

Chapitre III :

Typologie et genre du texte littéraire

Annexes

Introduction générale

La distinction saussurienne entre langue et parole avait orienté le développement de la recherche linguistique dans une voie particulière qui a conduit à l'élaboration de certains outils pédagogiques.

Depuis les années 60', s'élabore, à la suite du linguiste E.BENVENISTE, une linguistique de **l'énonciation.** Il s'agit d'aborder les actes de parole en tant qu'appropriation de la langue par un individu. Benveniste veut tenter de dépasser la séparation langue/parole en étudiant comment la parole est un exercice particulier d'appréhension de la langue par le sujet parlant.

Il écrit alors : « il y a une différence profonde entre le langage comme système de signes et le langage assumé comme exercice par l'individu. Quand l'individu se l'approprie, le langage se tourne ne instance de discours ». [1]

On constate que, Benveniste, remplace le concept de parole par le concept de discours cette distinction langue/parole obéissait a un mouvement qui, partant de la parole, conduisait à la construction du code de la langue et s'y arrêtait. La distinction langue/discours tente d'étudier le mouvement qui transforme la langue en discours, ce même mouvement qui met la langue en emploi et en action.

---

[1]Emile, BENVENISTE. *Problème de linguistique générale 1*. Paris. Gallimard. 1966. pp. 254 – 255

Cette distinction va permettre un regard neuf sur **le texte**. Celui-ci pourra être considéré autrement que comme une suite statique de signes sans rapport à un acte de production. Il sera possible de le considérer comme un procès d'appropriation la langue et comme un exercice productif de discours. Le texte sera perçu comme trace d'énonciation et non comme énoncé.

La langue dit Benveniste. Possède des éléments privilégiés directement tournés vers la transformation de la langue en discours : ce sont **les indicateurs,** ils sont des éléments qui ne se chargent de sens que lorsqu'ils sont attachés sur une instance de discours.

« Leur rôle est de fournir l'instrument d'une conversation, qu'on peut appelé la conversion du langage en discours. C'est en s'identifiant comme personne unique prononçant **JE** que chacun des locuteurs se pose tour à tour comme sujet. L'emploi a donc pour condition la situation de discours et nulle d'autre » [1]

Pour Benveniste, il y a énonciation dès que se réalise l'un de ces actes discrets et chaque fois uniques par lesquels la langue est actualisée en parole par un locuteur. Or, tout locuteur peut actualiser la langue selon deux tendances.

---

[1] Emile. BENVENISTE. Op. Cit. p. 254

Il peut soit tenter de s'en tenir strictement aux événements qu'il présente et proscrire toute intervention personnelle. Soit, au contraire, tenter de s'énoncer comme locuteur en organisant son texte dans une catégorie de la personne. Autrement dit il y a deux façons de s'approprier la langue : soit en s'énonçant comme **« je »**, sois faisant comme si les événements se racontaient d'eux-mêmes.

Le système temporel organisé autour du passé simple appartient à celui de ces plans d'énonciation qui dissimule le locuteur. L'autre système, organisé autour du passé composé, appartient au plan d'énonciation qui montre le locuteur. C'est pourquoi on va essayer plus tard dans notre recherche de faire la distinction entre l'énonciation historique et l'énonciation du discours.

« L'énonciation est définie comme l'attitude du sujet parlant en face de son énoncé, celui-ci faisant partie du monde des objets. Le procès d'énonciation, ainsi envisagé, sera alors, décrit comme une distance relative mise par le sujet entre lui-même et cet énoncé… l'énoncé par ses règles, par la distribution de ses éléments constituants traduit cette distance : d'une manière, ce qui est communiqué à l'interlocuteur, ce n'est ni le sujet, ni l'expérience, mais le fait que ce qui est transmis est plus ou moins pris en charge » [1]

---

[1] J, DUBOIS. *Enoncé et énonciation, dans le langage*, n 13. P 104

Les énoncés narratifs prennent en charge une histoire, à savoir une intrigue et des personnages situés dans un univers spatio-temporel. Ils organisent cette histoire selon les possibles du récit en particulier, quant aux variations temporelles et quant au mode d'accès ménagé vers le monde raconté.

Mais il n'y a pas d'énoncés narratifs sans narration, sans énonciation narrative. Qui parle? Quel est le statut de la voix qui est à l'origine des récits, qui est responsable des énoncés narratifs?

Sous le terme de voix, on peut réunir une série de questions qui concernent, de manière générale, les relations et les nécessaires distinctions qu'il convient d'établir entre ces trois instances que sont « l'auteur, le narrateur et le personnage ».

Questions de personne, faut-il toujours distinguer entre auteur et narrateur ? Que se passe-t-il lorsque le narrateur est en même temps un personnage ? Questions de temporalité, lorsqu'on mesure l'écart plus ou moins grand qui sépare le temps de l'acte narratif et le moment où l'histoire a lieu.

Notre analyse est centrée sur la manifestation de l'auteur dans un genre littéraire, à savoir le récit fictif. Une manifestation qui se réalise a travers l'emploie du pronom personnel **« je ».**

Pour cela nous proposons dans cette étude un plan qui se devise en trois chapitres :

Le premier chapitre, cadre générale de notre étude où nous présenterons la théorie de l'énonciation. Mettant en œuvre à travers la notion des déictiques et celle de personnes, tout en passant du général au particulier, nous examinerons dans le deuxième chapitre, le double rôle du pronom personnel dans le récit écrit.

Le **« je »** du narrateur inscrit qui est en fait un personnage du récit. Et le **« je »** du narrateur extérieur au déroulement des événements comme chez diderot. Apres avoir étudier les pronoms personnels comme étant une marque d'énonciation à la fois instanciée et distanciée, nous rappellerons dans le troisième chapitre la typologie des textes ainsi, que quelques caractéristiques du texte littéraire.

Chapitre I

Enonciation
et récit de fiction

I.1. introduction :

« On cessera donc de définir la langue a la façon de Saussure comme un code c'est-à-dire comme un instrument de communication .Mais on le considèrera comme un jeu ou plus exactement, comme des règles d'un jeu qui se confond avec l'existence quotidienne »[1], dit ORECCHIONI.

Comprendre le sens d'une unité linguistique ne peut se réaliser indépendamment de ses conditions d'existence, permettant au sujet parlant d'entrer en jeu avec l'extralinguistique, en exerçant une activité qui n'est plus négligée, mais qui consiste a mettre en œuvre la langue pour former les principes de l'énonciation.

En s'engageant à fond dans l'approche énonciative dont l'intention est de déterminer l'identité énonciative d'un auteur au sein de son discours, il nous parait nécessaire d'aborder quelques notions jugées essentielles et dont la portée est à la base de toute identification.

---

[1] Catherine, KERBRAT-ORECCHIONI. *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Armon colin. Paris. 1999. P 14

I.1.1. Définition de l'énonciation :

L'énonciation selon Benveniste : « *est la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* »[1]. Pour lui le lien entre la langue et l'individu est établie, le locuteur passe au stade de la parole en employant la langue suivant ses propres conditions tout en construisant un événement individuel.

Alors la langue souvent considérée par les structuralistes comme abstraite est donc actualisée et c'est grâce à ses codes que l'individu passe au stade de la parole, en employant la langue suivant ses propres conditions tout en construisant un événement individuel. La relation entre langue et individu s'emble alors être établie.
« *L'acte d'énonciation est un événement unique, réalisé dans des circonstances unique* »[2] ajoute MAINGUENEAU.

C'est introduire la notion d'unicité manifestée par le fait que, chacun se constitue en un être unique dont les spécificités physiques et mentales ainsi que les circonstances de réalisation diffèrent d'un individu à un autre, tout en s'appropriant la langue en raison de reproduire un énoncé.

---

[1] Emile, BENVENISTE. Op. Cit. .p 77

[2] Dominique, MAINGUENEAU. *Elément de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Nathan, 1993. p 55

C.K ORECCHIONI propose au terme « *énonciation* » deux glissements sémantique

Le premier consiste à dégager le produit de l'acte de production. L'énonciation sera donc dans ce cas, l'acte de production d'un énoncé. « *A l'origine l'énonciation s'oppose à l'énoncé comme un acte a son produit, un processus dynamique à son résultat statique* »[1].ORECCHIONI, dans **le second** glissement, propose une idée qui est l'énonciation est l'action centrée sur celui qui exerce l'acte, sans négliger l'aspect communicationnel qui est fortement présent et qui s'établie entre deux partenaire, dans la mesure ou le locuteur implique l'autre, alors qu'il n'est pas vraiment l'élément principal sur lequel l'énonciation fonde ses principes.

L'énonciateur en revanche se présente comme la composante essentielle de l'acte énonciatif et autour duquel l'énonciation forme ses lois, et qui apparaît dans les déclarations suivantes : « *Au lieu d'englober la totalité du parcours communicationnel, l'énonciation est alors définie comme le mécanisme d'engendrement d'un texte, le surgissement dans l'énoncé du sujet d'énonciation, l'insertion du locuteur au sein de sa parole* »[2].ORECCHIONI
Partant du premier glissement le mot énoncé s'impose de façon très nette, ce qui nous permettra de soulever la problématique que provoque ce terme :

---

[1] Catherine, KERBRAT-ORECCHIONI. Op. Cit. P. 33

[2] ibid. P. 34

I.1.2. Enoncé :(les différentes distinctions)

I.1.2.1.Enoncé/énonciation :

On oppose dans se premier lieu, l'énoncé à l'énonciation, une opposition qui réside dans la forme grammaticale des deux termes, du fait que : énoncé est le principe passé qui, par dérivation impropre devient substantif et c'est ce qui est énoncé opposé à l'énonciation dont le suffixe « *ation* » désigne l'action d'où vient la notion d'acte.

Dans une autre optique, l'énoncé se définit par rapport à l'énonciation comme la preuve de son existence .le résultat de l'indice observable, marquant la présence de l'acte que MAINGUENEAU qualifie d'événement .C'est l'objet verbal, dans lequel les faits de l'acte sont installés et dont il n'est pas réductible à une taille limitée.
« On l'oppose à énonciation comme le produit à l'acte de production ; dans cette perspective l'énoncé est la trace verbal de cet événement qu'est l'énonciation » [1].

[1] Dominique, MAINGUENEAU. *Analyser les textes de communication.* Paris. Dunod, 1998. p. 42

I.1.2.2.Enoncé/message :

D'un point de vue énonciatif, l'énoncé contient des informations sur le contexte de production dans lequel il a été forgé. Il est le résultat de l'acte de l'énonciation. D'un point de vue communicationnel, un énoncé contient un message intentionnellement élaboré.

Dans le schéma communicationnel, le message est un ensemble de signes qui correspond à des règles de combinaisons précises que l'émetteur transmet au récepteur par l'intermédiaire du canal.

Le message est l'ensemble de signes organisés selon un code particulier, et dont la production est motivée par la volonté d'un émetteur de transmettre des informations diverses a un récepteur.

Etudier un message c'est étudier les relations qu il établit avec ses éléments de production.

I.1.2.3.Enoncé/phrase :

L'énoncé peut être construit par une suite de phrases. Pour certains linguistes, la phrase est « *le matériau linguistique de l'énoncé* ». C'est à dire que l'énoncé est le produit de l'énonciation de phrase (dans une situation de communication donnée). [L'énoncé n'est donc plus constitué de suites de phrases]. Une phrase réalisée est un énoncé. Conception de Jakobson. .

Pour Ducros, *« la phrase est un objet théorique, une invention de cette science particulière qu'est la grammaire* ».Selon les conditions d'énonciation, le sens de l'énoncé peut varier.

Une phrase peut être énoncée différemment selon des pauses (par exemple) que l'on placera à tel ou tel moment : cela peut faire varier le sens de l'énoncé.

Selon les époques, l'énoncé fut : une suite de phrases ; une phrase en usage ou en contexte. Mais un énoncé peut ne pas avoir une ou des phrases comme matériau. « Merci » est un énoncé à moins que l'on considère qu'il s'agisse d'une phrase nominale.

D'un autre coté la relation établie entre l'énoncé et la phrase, permet de concevoir les deux termes différemment.

En réalité, ce qui distingue la notion de l'énoncé de celle de la phrase et la notion de contexte, parce que, la phrase est un fait de langue, donc abstraite isolée et dépourvue de toute considération extralinguistique, et dont le sens reste stable. En l'intégrant dans un contexte bien déterminé, la phrase se transforme en un énoncé dont le sens variera selon la situation dont laquelle elle s'enracine.

Cette notion de contexte permet de traiter l'énoncé comme un fait a part entière, du fait q'une même phrase acquerra plusieurs sens en l'intégrant dans des contextes différents.

Les seules informations linguistiques contenues dans la phrase ne suffisent pas pour une détermination du sens de l'énoncé, produit irréductible à la phrase, ce sont donc les données perceptibles, relevant du monde, qui entre en jeu.

« *La phrase est une pure construction linguistique et théorique, prise isolément pouvant ce répéter à l'infini, mais ne corresponds a aucune réalité, la phrase appartient au domaine du virtuel .Une phrase, dés qu'elle prononcée dans un certain contexte [.....] Et dans un certain co-texte [....] devient un énoncé unique. L'énoncé est du domaine de l'effectif* ».[1]Qu'en est-il du texte, et sur quoi repose l'opposition entre lui et l'énoncé ?

I.1.2.4 Énoncé /texte :

Avant d'étudier le rapport entre texte et énoncé, il est important de rappeler que l'énoncé est une production verbale, douée d'un sens, inscrite dans un genre de discours, comme étant le contexte qui détermine l'avisée de cet énoncé.

Traiter l'énoncé de la sorte c'est le mettre dans le même rang que le texte : « *On emploie aussi "énoncé" pour désigner une séquence verbale, qui forme une unité de communication complète relevant d'un genre d'un discours déterminé […]. Un énoncé est rapporté à la visée communicative de son genre de discours […]. "Texte" s'emploie également avec une valeur plus précise, quand il s'agit d'appréhender l'énoncé comme formant un tout, comme constituant une totalité cohérente.* »[2]

[1] Véronique, SCHOTT-BOURGET. *Approche de la linguistique*. Paris. Nathan. 1994. P. 58

[2] Dominique, MAINGUENEAU. Op. Cit. p 42

Les deux objets réalisent des productions verbales, orales ou écrites, la différence repose ici dans la mise en perspective, du fait que le texte est une construction qui persiste, valable pour plusieurs contextes.

Alors que le texte n'est pas un fait unique, il peut être reproduit par plusieurs locuteurs, l'énoncé quand lui n'a aucune réalité en d'hors de son contexte. C'est un fait unique, produit par un individu unique.

La notion de contexte se révèle primordiale, c'est un axe important que nous devions présenter dans ce qui suit :

I.1.3. Le contexte :

On entend par contexte tous les éléments qui entourent un énoncé**.** MAINGUENEAU distingue trois types de contextes :

a. Contexte situationnel : **C'**est l'environnement physique de l'énonciation, non linguistique et qui renvoie à la situation de communication.

b. Le cotexte : C'est l'environnement linguistique qui entoure l'unité a analyser, ce sont donc les éléments qui précédent ou suivent l'unité traitée et qui facilitent son interprétation.

c. Les savoirs antérieurs à l'énonciation : C'est le savoir mémoriel ou Encyclopédique.

On constate a partir de cette décomposition que le terme contexte équivaut à ceux de situation de communication ou de l'énonciation.

Qu'on est il alors de ces deux termes ? Il semble nécessaire de donner quelques éclaircissements sur ces différentes notions.

Commençant d'abord, par la situation de communication, c'est l'environnement extralinguistique de l'énonce, ainsi que l'ensemble des conditions de production d'un message transmis par un sujet communiquant et reçue par un sujet interprétant, marquant tout les deux les partenaires réels de l'acte de communication et donc de « *l'espace externe de l'énonciation* . » [1]

De ce fait, la situation de communication est un aspect fondamental de désambiguïsation des énoncés ainsi que l'identification de tous les paramètres de l'acte communicationnel. Elle est l'instruction situationnelle, dans laquelle tout énoncé s'inscrit.

Revenant maintenant à la situation d'énonciation, elle est aperçue comme un système de coordonnées abstraites, associées à toute production verbale et impliquant des protagonistes de la scène énonciative à savoir, l'énonciateur et le destinataire.

La linguistique de l'énonciation a pour but d'étudier les phénomènes relevant de l'énonciation, et cela sur deux pôles : l'approche dite étendue et l'approche restreinte.

---

[1] Dominique, MAINGUENEAU. Op. Cit. P. 227

Etudier l'énonciation extensivement, c'est traiter la totalité des éléments constitutifs du cadre énonciatif dans leur rapport avec l'énoncé :

- Protagonistes du discours (émetteur/récepteur).
- Situation de communication (les circonstances spatiaux temporels/
- Conditions générale de la production et de la réception du message : environnement culturel et social…).

Le second pole et celui de la linguistique de l'énonciation restreinte. Elle est plus limitée elle est réduite à un seul paramètre énonciatif. C'est le « locuteur scripteur », considère par ORECCHIONI, comme le facteur essentiel sur lequel repose une subjectivité langagière.

C 'est l'étude de l'ensemble des faits énonciatifs qui marquent l'insertion du locuteur au sein de son énoncé. Dans son ouvrage « l'énonciation »l'auteur montre : « *Dans cette perspective restreinte, nous considérons comme faits énonciatifs les traces linguistiques de la présence du locuteur au sein de son énoncé, les liens d'inscriptions et les modalités d'existence de ce que avec BENVENISTE nous appellerons "la subjectivité dans le langage". Nous nous intéresserons aux seules unités subjectives ».*[1]

C'est dans cette approche que nous inscrivons notre étude.

On propose dans cette partie de dégager les différents éléments qui indiquent la présence du locuteur et donc l'existence d'une subjectivité que les éléments qui vont suivre montreront ses lieux d'inscription.

---

[1] Catherine, KERBRATE-ORECCHIONI. Op. Cit. P.36

I.1.4. Les déictiques :

L'énonciation représente à travers l'énoncé, une réalité extralinguistique, grâce au biais des unités incluses qu'on appellera les « déictiques ».

Le fonctionnement de ces derniers ne serait saisi qu'avec l'étude de la relation qu'ils entretiennent avec le monde.

C'est donc la fonction référentielle du langage qui est mise en œuvre pour comprendre le mécanisme des déictiques.

I.1.4.1. La référence :

Elle est : « *le processus de mise en relation de l'énoncé au référent, c'est-à-dire l'ensemble des mécanismes qui font correspondre à certaines unités linguistiques certains éléments de la réalité extralinguistique* »[1] déclare ORECCHIONI.

La fonction référentielle envisagée par ORECCHIONI, admet, en effet trois types de référence : **absolue**, **cotextuelle**, et **situationnelle**, appelé aussi **déictiques.**

- Référence absolue : Dont le point de repère est l'objet même, sans aucune détermination cotextuelle ou situationnelle.

[1] Catherine, KERBRAT-ORECCHIONI. Op. Cit. P. 39

- Référence cotextuelle : l'identification du référent s'effectue l'intérieur de l'énoncé par des unités linguistiques. On distingue deux types d'expressions cotextuelles, à savoir : "**les termes relationnels, les représentants**". les premiers sont des expressions, exprimant les relations entre les unités de l'énoncé mais dont le sens est indépendant de ceux des autres expressions, tel (les adjectifs et les adverbes à valeur comparative, certains verbes de mouvement). Les seconds quand a eux sont des expressions dont le sens est liée a une autre expression dans un seul énoncé.

- Référence situationnelle : le référent ne peut pas être identifié qu'au sein d'une situation de communication, prise comme point de repère. Il varie en passant d'une situation à une autre. On parle dans ce cas du déictique.

Cette classification apparaît clairement dans le schéma suivant [1] :

[1] Catherine, KERBRAT-ORECCHIONI. Op. Cit. P. 45

Le dispositif référentiel

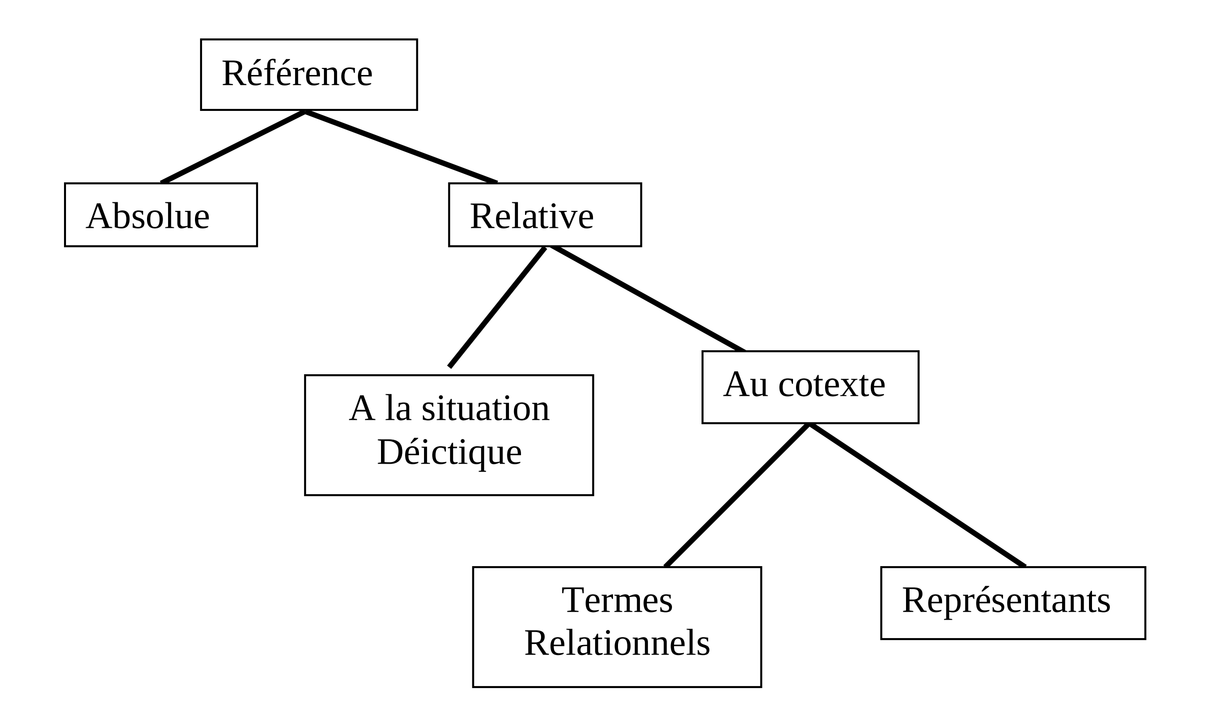


Schéma 01

Parmi les définitions des déictiques celle du dictionnaire du discours : « *les déictiques sont des expressions qui renvoient à un référent d'ont l'identification est à opérer nécessairement au moyen de l'entourage spatio-temporel de leur occurrence. La spécificité du sens indexical est de "donner" le référent par le truchement de ce contexte* ». [1]

L'appellation de "déictique" admet en effet d'autres définitions, qui provoque des relations entre déictiques et embrayeurs.

- Embrayeur : se diffère du terme déictique par le fait qui désigne non seulement les objets extralinguistiques mais aussi cotextuels .

- Déictiques : sont des unités linguistique dont le fonctionnement implique une prise en considération de certains éléments constitutifs de la situation de communication à savoir :

- le rôle que tiennent dans le procès d'énonciation les actants de l'énoncé,
- la situation spatio-temporelle du locuteur, et éventuellement de l'allocutaire.[1]

De ce fait nous proposons, les différentes acceptions spatio-temporelles, considérées comme étant des éléments subjectifs, permettant l'insertion du locuteur au sein de son discours, en envisageant la notion de personne, ainsi que ces différentes marques.

---

[1] Dominique, MAINGUENEAU et Patrick, CHARAUDEAU. *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris. Le seuil. P. 159

I.1.4.2.Déictiques temporels :

La temporalité est, l'élément principal de l'acte énonciatif, dans lequel l'homme se lance, tout en construisant son univers effectif par rapport à un moment d'énonciation, BENVENISTE le conçoit comme étant la source des temps verbaux qui permettent la détermination de ce qui est l'avenir et de ce qui est passé.

« *De l'énonciation procède l'instauration de la catégorie du présent et de la catégorie du présent naît la catégorie du temps. Le présent est proprement, la source du temps. »*[1]

BENVENISTE considère le passé, le présent, le futur comme les trois grandes catégories du temps, et sur lesquels se répartissent les autres paradigmes temporels à savoir, l'imparfait, le passé composé, le futur antérieur…etc.

I.1.4.3. Déictiques spatiaux :

L'énonciation se construit dans un lieu précis, autour duquel tournent les éléments énoncés. La localisation spatiale est alors très importante dans la détermination du sens de l'énoncé.

---

[1] Emile, BENVENISTE. Op. Cit. P. 80

On peut distinguer selon ORECCHIONI, des expressions a emploi déictique, c'est a partir du moment où le locuteur est pris comme point de repère, on parle dans ce cas de localisation à valeur déictique, du fait, que ce dernier est considéré comme un élément constitutif de la situation de communication.

Et aussi a des expressions a emploi non déictique, liées a un élément cotextuel pris comme point de repère.

I.1.4.4.Les démonstratifs :

On expose ici aussi les deux valeurs, à savoir la valeur déictique et non déictique, leur identification peut prendre comme point de repère la situation extralinguistique de l'énonciation, on parlera de la valeur déictique.

Comme le point de repère est installé à l'intérieur de l'énoncé, on parle alors de référent cotextuel, qui indique une valeur non déictique.

I.1.5. La notion de personne :

I.1.5.1. L'énonciateur :

Pour désigner le producteur de l'énoncé, le terme énonciateur entre en confusion avec celui de locuteur, et cela ne va pas sans produire quelques nuances.

Sa sera donc le champ de notre étude, mais avant de l'entamer, il nous parait nécessaire, de définir le concept, au sein de l'énoncé, et de clarifier l'ambiguïté qui l'entoure.

Le terme énonciateur provoque en lui- même une certaine contradiction. Il est d'abord, l'instance productrice d'un énoncé, puis celui qui assure en même temps la responsabilité de ce dernier.

Sinon, il n'est pas tout le temps, le responsable de ce qu'il profère, il est alors, le producteur d'un énoncé dont le point de vue est associé à une autre instance. Il joue le rôle du rapporteur.

L'énonciation constitue le terrain favorable dans lequel l'énonciateur se lance pour exprimer la voix des autre, mais dès qu'il parle en s'exprimant à travers l'énonciation, il garantie la portée de ce qu'il dit. Il parlera alors pour extérioriser sa pensé et non pour reflète celle des autres.

Il est l'opposé alors du locuteur connu traditionnellement comme celui qui produit un acte de langage dans une situation de communication orale.

La distinction faite entre l'énonciateur et le locuteur nous mène vers une autre perspective ;

Déclarer que le locuteur désigne un être du monde, c'est aller vers la situation extérieur de l'énonciation, dans laquelle la notion d'énonciateur entre en opposition avec le sujet communiquant ou le locuteur externe.

Selon CHARAUDEAU, on distingue deux pôles de communication : **le pole externe** renvoyant à la situation de communication et dans laquelle on trouve les partenaires de l'acte communicatif ; sujet communiquant, sujet interprétant. **Le pole interne**, et qui s'effectue par les protagonistes de l'acte énonciatif : l'énonciateur et le destinataire.

Le sujet communiquant devient comme le précise CHARAUDEAU, un énonciateur, dès qu'il réalise un acte d'énonciation, en se construisant en un sujet énonçant dont l'identité énonciative se détermine à travers ce dernier.

<u>I.1.5.2 La présence subjective :</u>

Emile BENVENISTE, déclare : « *La subjectivité dont nous traitons ici est la capacité du locuteur, à se poser comme « sujet ».Elle se définit, [...] comme l'unité psychique qui transcende la totalités des expériences vécus qu'elle assemble, et qu'elle assure la permanence de la conscience. Or nous tenons que cette « subjectivité » [...] n'est que l'émergence dans l'être d'une propriété fondamentale du langage [...] nous trouvons là le fondement de la « subjectivité » qui se détermine par le statut linguistique de la « personne » ».*[1]

La subjectivité est la particularité propre au langage humain, dans lequel l'homme se construit. Elle est la présence du « moi » est la prise de conscience de l'existence de ce « moi » avec toutes ses propriétés psychiques, sociales et culturelles. L'énonciateur doit s'identifier dans son énonciation grâce à ses choix langagiers, le fait, que l'énoncé est à lui, c'est donc la mise en relation du locuteur avec lui-même au sein de son discours .

---

[1] Emile, BENVENISTE, Op. Cit. P. 258,259

Posons en premier lieu, le cas du pronom « JE », conçu comme la marque première de la subjectivité, il est, de ce fait, la marque de ce qui parle, et l'élément principale de notre étude, c'est pourquoi il nous parait nécessaire, avant de l'entamer, de présenter le concept, ainsi que les différents indices de sa présence.

L'acte de parole est un acte, particulier, réaliser par un seul locuteur dont le « JE » sera la marque de présence. Il est unique, car il se réfère à un seul individu et non à une totalité prononcée par un bon nombre de locuteurs. Le « JE » implique nécessairement le « TU » à qui il s'adresse et avec qui il entame une relation nécessaire et rudimentaire, définissant la subjectivité comme la présence du moi au sein de la production verbal.[1]

Les deux pronoms sont dans ce cas uniques, du moment qu'on a un seul « JE » s'adressant à un seul « TU » par l'instance de discours qui l'implique, et fera de lui un autre « JE », cela rend les deux pronoms inversibles.

De ce fait, ces deux personnes constituent ce que l'on appelle un **processus d'allocution**.

La relation « JE – TU » qui semble être une relation d'interdépendance provoque en réalité un contraste. Le « JE » est une personne subjective, inscrite a l'intérieur d'un énoncé impliquant nécessairement l'autre. C'est une personne transcendante par rapport a « TU », personne non subjective, du fait que « JE » constitue l'effet de la présence du moi, et tous ce qui est extérieur a celui-ci est considéré comme « non- je », donc non subjectif.

Ces deux personnes entretiennent une corrélation de subjectivité s'opposant a la non personne « IL » [1].

Ce qui apparaît dans le schéma suivant [2] :

Personne et non personne

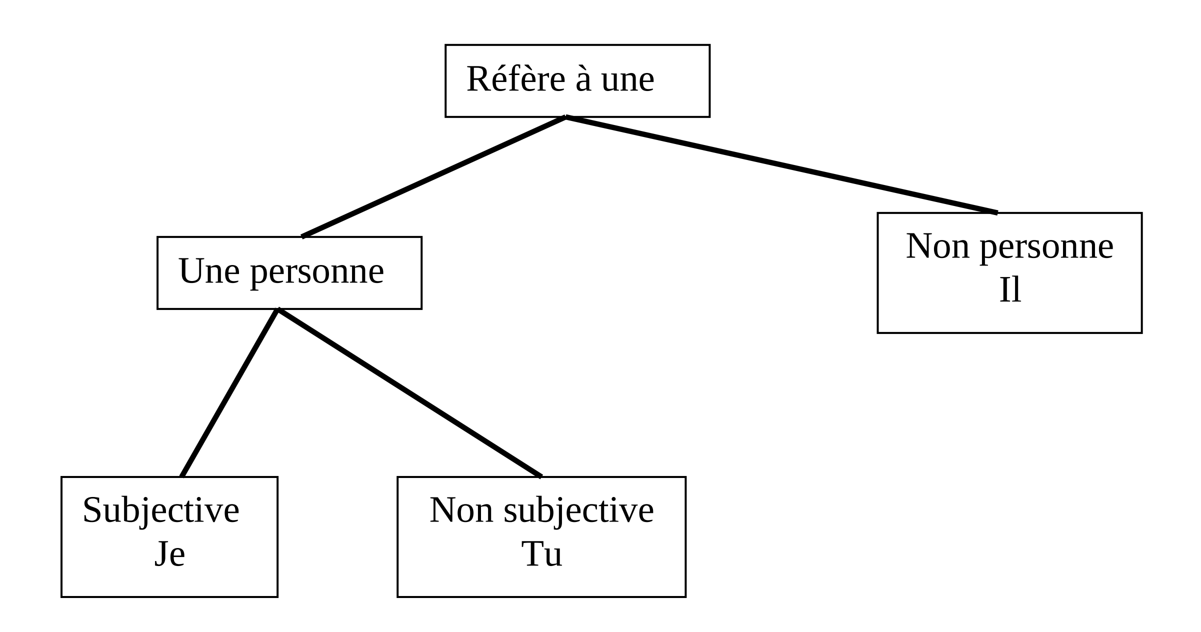


Schéma 02

[1] Emile, BENVENISTE. Op. Cit. P. 231

[2] Catherine, KERBRAT-ORECCHIONI. Op. Cit. P. 48

La représentation de BENVENISTE concernant la notion personne, et la non-personne a été contestée par ORECCHIONI.

Au même titre du « IL », ORECCHIONI prétend que « JE » et « TU » non aucune référence hors actualisation, c'est donc l'instant du discours ou ils s'inscrivent qui détermine leur renvoi, et dans lequel « IL » peut avoir un contenu référentiel.

Les deux premières personnes sont des vraies déictiques, alors que la référence du « IL » est de nature cotextuelle, c'est la seule différence qui réside dans le type de référence que chacun possède. L'idée de non personne du pronom « IL » semble alors rejetée par ORECCHIONI qui proclame que les trois personnes « JE », « TU », « IL », s'intègre dans la même zone que celle des personnes.

Nous pensons, de ce fait, que le terme "déictiques", recouvre avec force notre tache, c'est pourquoi, nous proposons dans un second lieu, de survoler les différentes acceptions subjectives, impliquant alors la notion de personne mais cette fois dans le récit.

I.2. Approche pseudo énonciative :

L'énonciation littéraire ne peut être assimilée à un échange linguistique ordinaire, parce qu'elle exclue le caractère immédiat et symétrique de l'interlocution. le lecteur d'un roman n'entre pas en contacte avec son auteur, non pas pour des raisons matérielles mais surtout parce qu'il est de l'essence de la littérature de ne pas créer aucune relation entre le maître de l'ouvrage et le public.

La notion de « situation d'énonciation », quand il s'agit de **narration**, ne reçoit pas nécessairement un sens évident. Elle implique la relation entre le lieu et le moment, à partir desquels annonce le narrateur, et le lieu et le moment des événements qu'il narre. [1]

MAINGUENEAU dégage deux figures diamétralement opposées :

- il peut y avoir une dissociation complète entre le monde raconté et l'instance narrative. L'auteur propose l'exemple des textes racontés au passé simple, et à la non personne.
- On peut assister au contraire à une coïncidence entre l'énonciation et l'univers narré. L'exemple du monologue illustre parfaitement la fusion qui existe entre le narré et sa narration.

---

[1] Dominique, MAINGUENEAU. Op. Cit. P. 27

I.2.1. Définition du récit :

Le récit est un énoncé narratif, Qui assume la relation d'un événement ou d'une série d'événements, il comporte des traits essentiels : un événement rapporté, selon des rapports logiques, qui repose sur une permanence des personnages, et sur un contrat qui ménage un horizon de lecture. Le récit comporte aussi un schéma narratif, qu'on peut étudier grâce aux travaux de Barthes[1].

On a intérêt en effet, à analyser, dans un récit la distribution des personnages, l'étude du déroulement de l'histoire, le lieu et le temps de sa réalisation.

Avant d'étudier les différents éléments du récit, il nous faut procéder à quelques distinctions :

E. BENVENISTE, à le mérite d'avoir montrer la perspective de faire intervenir l'énonciation pour analyser l'indicatif. En effet, les locuteurs disposent de deux systèmes de temps « discours », « récit », le premier suppose un embrayage sur la situation d'énonciation, le second l'absence d'embrayage.

Existe-il réellement une opposition entre ces deux concepts ?

---

[1] Françoise. ARGOD-DUTARD. *La linguistique littéraire.* Armand colin, paris, 1998. p 64.

[2] Dominique, MAINGUENEAU. Op. Cit. p. 33

I.2.2. Récit /discours :

Par opposition au terme *récit,* BENVENISTE, définit le *discours* comme un plan d'énonciation caractérisé par des énoncés, oraux ou écrit, et qui réfère a l'instance d'énonciation.

C'est-à-dire des énoncés qui comportent des embrayeurs, et plus généralement tout élément linguistique qui prend son sens en se référant à la situation d'énonciation.

Le récit quand à lui, est défini comme étant un ensemble d'énoncés, généralement écrits, qui ne réfère pas à l'instance d'énonciation, et où les événements semble se raconter d'eux-mêmes. L'énonciateur ne laisse aucune trace sous forme d'embrayeur, On peut définir alors, le récit positivement comme le mode d'énonciation qui contient des énoncés où seules est présente la troisième personne, et où la forme temporelle privilégiée est le passé simple.

« On appelle récit un discours rapporté à une temporalité passée (ou imaginée comme telle) par rapport au moment de l'énonciation. L'opposition entre le discours (énonciation directe) et le récit (énoncé rapporté) se manifeste en français par des différences dans l'emploi des temps (passé composé dans le discours, passé simple dans le récit). »[1]

---

[1] Jean, DUBOIS. *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris.

De là on arrive au tableau suivant :

	Discours	**Récit**
Temps	Présent, futur et passé composé (quelquefois : imparfait)	Imparfait et passé simple
Personne	Je, tu, nous, vous	Il ou non personne. Usage narratif.
Embrayeurs	Oui	Non
Modalisation	Modalités affectives (interrogations...)	Non
	Oral et écrit	écrit

Depuis ce tableau on remarque que le présent est le temps de base du discours, il distribue passé et futur selon le moment de l'énonciation. L'imparfait est commun aux deux systèmes, qui se trouvent de ce fait en intersection. La relation entre le passé composé et l'imparfait est la même que celle qui existe entre le passé simple et l'imparfait, puisqu'il s'agit de formes aspectuelle ment complémentaires : d'une part l'imperfectivité et d'autre part, la perfectivité.[1]

[1] Dominique, MAINGUENEAU. Op. Cit. p. 36

Comme le « récit » ne suppose pas d'embrayages temporel il ne connaît pas de présent, de passé et de futur. La présence d'un prospectif en regard du futur du « discours » n'indique pas un futur du récit, mais ce que Benveniste qualifie de « pseudo futur ».

I.3.Conclusion

E. Benveniste a distingué deux systèmes, qui manifestent deux plans d'énonciation différents, celui du récit et celui du discours, L'énonciation du récit se caractérise par l'utilisation du passé simple, ainsi que par l'effacement du sujet de l'énonciation. On la trouve dans les récits des historiens ou dans ceux des romanciers.

À l'inverse, l'énonciation de discours proscrit l'utilisation du passé simple et laisse toujours apparaître dans l'énoncé les traces de son énonciation. Il s'agit notamment des marques de la première et de la deuxième personne (je/tu), de certains adverbes spatio-temporels (ici/maintenant), des pronoms possessifs et démonstratifs, des verbes au présent, etc.

Toutes ces expressions sont dites déictiques parce qu'elles ne peuvent être interprétées que si l'on remonte de l'énoncé à la situation d'énonciation, c'est-à-dire à la personne du locuteur, comme à l'espace et au temps qui lui sont contemporains.

Or, le discours n'est pas le propre de l'oral. Il apparaît également dans le récit écrit. Il est là dès que le narrateur rapporte la parole des personnages, mais aussi quand il commente les événements.

Chapitre II

Le pronom « je » entre auteur et narrateur

II.1.Introduction :

On est tenté d'entendre dans l'acte de communication la part incontestable de l'énonciateur , celui-ci en est le centre et en assume la responsabilité dans tout acte de communication aussi bien orale qu'écrite on trouve a la fois un énoncé et une énonciation dans la dimension du récit et/ ou la narration l'énonciateur plus précisément l'auteur puisque le plus souvent, un récit est écrit devient le narrateur ,il peut participer à l'histoire qu'il raconte quelque fois se confond avec l'auteur habituellement le narrateur fait parler les personnages de son récit en rapportant leurs paroles.

Dans le récit de fiction il est parfois possible que s'entendent au moins deux « je » celui du narrateur inscrit qui est en fait un personnage fictif et un « je » extérieur au déroulement de la fiction. La question à la quelle nous aurons à répondre est celle de savoir le double rôle du pronom personnel « je » dans un récit de fiction est il une marque d'énonciation instanciée et /ou instanciée.

II.2.Auteur, narrateur, et personnage :

L'auteur d'un récit est la personne réelle qui entreprend d'écrire l'ouvrage, il possède un nom ou un pseudonyme, un corps, une biographie, une subjectivité.

Le narrateur contrairement à l'auteur, n'est pas une personne réelle, il est seulement une fonction, celle de raconter. Bien entendu, le plus souvent, dans les écrits classiques, l'auteur qui écrit l'ouvrage est aussi celui qui assume la narration, mais ce n'est pas toujours le cas.

Le personnage n'existe qu'on littérature il est une invention, une fiction, mais l'auteur qu'il a créer cherche de le doter de l'apparence de la réalité, il peut donc assumer, la narration : c'est dans le cas du récit à la première personne. On essayera dans ce qui va suivre de donner plus de détails sur les différents concepts de la narration pour pouvoir ensuite atteindre le bute de notre recherche.

II.2.1.L'auteur :

II.2.1.1. Qu'est ce qu'un auteur ?

La notion d'auteur est vague, elle a des sens divers et ses réalités sont nombreuses. La littérature, le monde des livres sont impensables sans les auteurs : à la bibliothèque, le fichier « Auteurs » est l'instrument de travail principal ; les livres sont perdus sans les auteurs. Le nom d'auteur est indispensable à toute classification bibliographique : il désigne une œuvre comme une étiquette sur un bocal.

Mais le nom d'auteur n'est pas seulement une *référence* commode sur la couverture d'un livre. C'est également le nom propre d'une *personne* qui a vécu de telle à telle date. Il est aussi une *autorité,* une valeur.

Un auteur, comme dit Foucault, c'est une *fonction*, en particulier pour le lecteur qui lit le livre *en fonction de l'auteur*.

Il a le pouvoir de se présenter à ses lecteurs sous plusieurs formes ou figures engendrant ainsi, avec lui, divers types de relations qui influent sur la réception des textes. Il lui arrive d'introduire directement son récit, mais il peut aussi s'abriter derrière un ou plusieurs pseudonymes. Comme le cas de F.M.AROUET, devenu VOLTAIRE, qui présente *Candide ou l'Optimisme* [1]

II.2.1.2. Les fonctions de l'auteur :

Le nom d'auteur ne renvoie pas seulement hors de l'univers du discours, à l'individu extérieur, mais il signifie, dans cet univers lui-même, le statut spécial du discours auquel il est attaché

---

[1] Françoise. ARGOD-DUTARD. Op. Cit. p 12

Il n'appartient ni à l'état civil ni à la fiction de l'œuvre, mais se situe à leur jointure et à leur rupture. Certains discours, sont pourvus de la « fonction auteur » : la lettre ou le contrat a une signature, non pas un auteur ; le tract ou le slogan a un rédacteur. Les textes à auteur sont spéciaux dans l'univers des discours.

Foucault reconnaît quatre caractères spécifiques des discours qui sont pourvus de la « fonction auteur »[1] :

A- <u>La fonction « auteur » partie du système juridique et institutionnel des discours *:*</u>

Le nom d'auteur signifie en particulier que les discours sont objets d'appropriation et de propriété dans un système institutionnel dont la codification remonte au XVIII siècle. Auparavant, l'auteur pouvait toutefois déjà être puni. La responsabilité pénale aurait donc précédé la propriété juridique.

Le débat sur la propriété et sa transgression reste très actuel, qu'il s'agisse du photocopillage, du droit de prêt, de la liberté d'information sur Internet ; les auteurs se défendent dans un système juridique en profond remaniement.

[1] Maurice, COUTURIER. *La Figure de l'auteur*, Seuil, 1995.

B- **La fonction « auteur » relative aux genres discursifs** :

La fonction auteur n'est pas universelle, ni uniforme, ni constante : ce ne sont pas les mêmes textes qui ont été attribués à des auteurs au cours des temps. Ainsi les textes « littéraires » : récits, contes, épopées, ont été longtemps reçus sans noms d'auteur et dans l'anonymat de leur énonciation, leur ancienneté leur étant une autorité suffisante.

En revanche, au Moyen Âge les textes scientifiques portaient un nom d'auteur, garant de leur autorité et signe de leur approbation. Un anonymat croissant a caractérisé les textes scientifiques, jouissant de l'autorité de la science, tandis que le discours littéraire a dû être attribué : l'anonymat littéraire n'a plus été acceptable dans le régime littéraire moderne. Les œuvres littéraires sont désormais traitées par auteurs, parfois par écoles ou genres, mais par auteurs pour l'essentiel.

C- **La fonction « auteur » est une construction :**

La fonction auteur n'est pas spontanée ; elle est le résultat d'opérations complexes qui construisent une figure, identifié par souci réaliste à une instance profonde, un pouvoir créateur, un projet, le lieu originaire de l'écriture.

Il est le lieu depuis lequel les contradictions entre les textes se résolvent, le « foyer » commun à toutes ses productions : œuvres achevées, mais aussi brouillons, correspondance, notes de blanchisserie.

Or ces critères d'authenticité restent les modalités suivant lesquelles la critique moderne pense toujours, l'auteur c'est une cohérence.

D - <u>La fonction auteur ne renvoie pas à l'individu réel mais à une figure dans le texte :</u>

Tout discours porte des signes qui renvoient à son locuteur : ce sont les fameux embrayeurs et déictiques de la linguistique, pronoms personnels, adverbes de temps, conjugaisons des verbes. En l'absence de la fonction auteur (dans le discours ordinaire), ces signes renvoient à l'individu réel et au temps et lieu actuels de l'énonciation.

S'il y a auteur, les choses se compliquent, par exemple dans un roman à la première personne : ces mêmes signes ne renvoient plus à un individu réel mais, à une figure de l'auteur dans le texte, non à l'auteur réel hors du texte (avec toutes les possibilités d'identité et de différence entre les deux).

La pluralité d'ego est, suivant Foucault, caractéristique des discours pourvus de la fonction auteur, car, même dans un traité de mathématiques, le je n'est pas le même dans la préface et dans la démonstration : ce sont des rôles, au même titre que les distinctions entre auteur réel, auteur implicite et narrateur proposées par la narratologie.

II.2.2.Le narrateur :

II.2.2.1.<u>Qu'est ce qu'un narrateur ? :</u>

Il est bien évident qu'en dehors même du cas ou il donne explicitement la parole aux actants de l'énoncé, ce n'est pas l'auteur, dans un texte littéraire, que dénote le « je » : « il ne faut pas confondre robinson et def œ, Marcel et proust. »[1]

C'est, le narrateur, dont l'existence peut d'ailleurs être, au même titre que celle du locuteur qui prend en charge les énoncés ordinaires, et selon qu'il s'approprie ouvertement le « je » ou qu'il reste simplement le témoin invisible des faits narrés, mais présupposé par la narration elle-même[2]. Ecrit Orecchioni

Du point de vue logique, on remarquera d'abord que Balzac ne connaît pas la pension Vauquer (Le père Goriot), ce qui n'empêche pas son narrateur de la décrire jusque dans ses moindres détails; on remarquera ensuite que George Orwell a écrit 1984 en 1948, qu'il est mort deux ans plus tard, mais que son narrateur est encore en vie après 1984, puisqu'il raconte son histoire au passé; enfin, on rappellera qu'un narrateur peut rendre compte de scènes ou de dialogues extrêmement vivants, bien qu'ils se soient déroulés dans un passé parfois très lointain.

---

[1] Michel, BUTOR. 1964, p. 63

[2]Catherine, KERBRAT-ORECCHIONI. *Op. Cit.* p. 190

Il en résulte que dans l'art du récit, le narrateur n'est jamais l'auteur, mais un rôle inventé et adopté par l'auteur. Il peut se présenter sous plusieurs formes on citera :

II.2.2.2. Les différentes formes du narrateur :

A- Le narrateur « désincarné »:

Dans un bon nombre de récits, le narrateur n’est pas facilement identifiable. On parle dans ces cas-là de "narrateur implicite". Mme de Lafayette se gardait bien de dire "je" et les commentaires ou les jugements qu’elle pouvait porter sur les événements contés ou sur ses personnages n’étaient pas pris en charge par elle-même mais par ses personnages.

Ce **narrateur implicite** peut tout savoir de ses personnages, il est dit alors « omniscient ».

« …le narrateur du Père Goriot n’est pas Balzac, même s’il exprime çà et là les opinions de celui-ci, car ce narrateur auteur est quelqu’un qui connaît la pension Vauquer, sa tenancière et ses pensionnaires, alors que Balzac, lui, ne fait que les imaginer: Et en ce sens, bien sûr, la situation narrative d’un récit de fiction ne se ramène jamais à sa situation d’écriture »[1].

---

[1] Gérard. GENETTE. *Discours du récit, Figures III*. Paris. Le seuil. p. 226

Dans beaucoup d’autres cas, le narrateur d’un récit est aisément repérable pour la bonne raison qu’il marque sa présence dans le texte et se désigne en disant "je". Il n’occupe pas cependant toujours la même place par rapport à l’histoire qu’il raconte. Ce narrateur peut ne pas faire partie du monde fictif sur lequel il lève le voile. Il peut en revanche participer du monde de la fiction, parfois en simple témoin, plus souvent en protagoniste de l’histoire. Il s’incarne alors dans l’un des personnages.

B- Un narrateur qui dit « je », hors du cadre de la fiction :

Ce narrateur est hautement discret voisin avec d’autres narrateurs plus volubiles qui ne se privent pas de commenter la narration qu’ils prennent en charge. C’était une pratique assez courante au XVIIIe siècle: on retiendra, comme exemple, l’attitude du narrateur de Jacques le fataliste de Diderot.

C- Un narrateur qui dit « je », dans le cadre de la fiction :

Tout ce que nous apprendrons du narrateur, qui sait beaucoup de choses - Pourrait-on dire, tout des événements et des personnages. Il peut notamment relater par le menu des scènes auxquelles il n’a pas pu assister et rendre compte de mouvements intérieurs qui échapperaient normalement à un observateur ou à un témoin. Il y a là une sorte de contradiction à mettre ce type de narration entre les mains d’un narrateur qui, en toute logique, ne peut avoir connaissance de ce qu’il raconte. C’est une pratique cependant très courante en littérature.

D- Le narrateur témoin ou protagoniste :

L'incarnation du narrateur se précise lorsqu'il est un des personnages de l'histoire ou un témoin important.

Le narrateur peut surtout être le protagoniste à part entière de l'histoire. Il raconte son histoire. Au XXe siècle, ce narrateur, dans les œuvres de Marcel Proust, va connaître une fortune exceptionnelle et s'associer aux grandes révolutions romanesques.

II.2.2.3. Fonctions du narrateur :

Le niveau extradiégétique correspond à la position standard du narrateur. Depuis cette position, le narrateur exerce sa fonction essentielle, la fonction narrative. Il narre, il produit un récit qui est la mise en forme d'une histoire. Mais il lui arrive aussi d'interrompre son récit pour lui apporter un commentaire. Ces interventions (ou intrusions) de narrateur correspondent à une nouvelle fonction, « *la fonction commentative* », qui connaît plusieurs modalités, selon que le commentaire porte sur l'histoire, le récit ou la narration elle-même.

A- Histoire

Le narrateur peut ainsi commenter son histoire pour indiquer la source d'où il tient son information, ou le degré de précision de ses propres souvenirs, ou les sentiments qu'éveille en lui tel épisode; on a là quelque chose qui pourrait être nommé fonction testimoniale, ou

d'attestation[1]. Il peut aller plus loin
et se mettre à expliquer ou à justifier telle action, exerçant alors une fonction idéologique, qui oriente la signification générale du récit. Cette fonction est parfois déléguée à certains personnages.

B- Récit

Le narrateur peut aussi se référer non plus à l'histoire, mais au récit, au texte narratif proprement dit (ainsi, en l'allusion aux deux cents pages du roman) afin d'en présenter une articulation, d'en clarifier l'organisation générale, ou encore pour proposer des commentaires d'ordre esthétique. Il exerce là une fonction de régie.

C- Narration

Enfin, il peut arriver que le narrateur ne soit tourné ni vers son histoire, ni vers le récit, mais vers la situation Narrative elle-même, lorsqu'il s'adresse à quelqu'un.
Le pronom nous renvoie à la figure d'un narrataire, qu'on pourrait considérer comme une figure textuelle du lecteur.

---

[1]Gérard, GENETTE. Op. Cit. p.262.

II.2.2.4 Marques de subjectivité :

La distribution entre « récit » et « discours », ne concerne pas des énoncés traiter isolement, mais des textes. Maingueneau présente deux passages le premier relevant du récit et le second du discours[1] :

> « Feu Minoret, sont parrain, lui apparut et lui fit signe de venir avec lui ; elle s'habilla, le suivit au milieu des ténèbres jusque dans la maison de la rue des bourgeois, où elle trouva les moindres choses comme elles était le jour de la mort de son parrain. Le vieillard portait des vêtements qu'il avait sur lui la veille de sa mort, sa figure était pale ; ses mouvements ne rendaient aucun son ; néanmoins, Ursule entendit parfaitement sa voix, quoique faible et comme répétée par un écho lointain.
>
> Balzac, *Ursule Mirouet* »

Le passage de Balzac, ne contient ni personnes ni déictiques, comme on peut s y attendre. Il ne montre aucune trace de subjectivité. Ce n'est pas le cas du deuxième fragment qui est un passage du Mariage de figaro :

---

[1]Dominique, MAINGUENEAU. Op. Cit. p. 38

« O femme ! Femme ! Femme ! Créature faible et décevante ! … nul animal créé ne peut manquer à son instinct ; le tien est-il donc de tromper ? …Après m'avoir obstinément refusé qu'on je l'en pressais devant sa maîtresse ; à l'instant qu'elle me donne sa parole ; au milieu même de la cérémonie… Il riait en lisant, le perfide ! Et moi, comme un benêt… ! Non, monsieur le comte, vous ne l'aurez pas …

Le mariage de figaro, v, 3 »

Dans ce passage tout est centré sur le moment de l'énonciation et la subjectivité du locuteur. On remarque ici toute une série de subjectivité comme le dialogue l'interrogation les énoncés inachevés etc.…on peut tirer aussi les noms de qualités et qui sont une des éléments qui marque la présence subjective dans le passage. Le mot « benêt » ou encore « le perfide » c'est des noms de qualités inséparable de la présence d'une subjectivité énonciative. Ce type de noms marque parfaitement la subjectivité énonciative.

II.2.2.5.La subjectivité du narrateur :

Les expressions déictiques permettent de délimiter un site linguistique de la voix, c'est-à-dire de repérer la présence du narrateur, et ce même lorsque celui-ci cherche à s'effacer le plus possible, comme chez les romanciers réalistes.

Mais il existe aussi d'autres indices de cette présence. Par exemple, dans le simple fait qu'il est raconté au passé, un épisode est posé comme antérieur à l'acte de parole qui le produit et qui par là même s'en distingue. En outre, certaines modalités – modalités d'énonciation comme l'interrogation et

l'exclamation, ou modalités d'énoncé comme les adjectifs appréciatifs – lorsqu'elles ne peuvent pas être attribuées à un personnage, sont souvent des renvois implicites à la subjectivité du narrateur.

II.2.2.6.Subjectivité déictique:

Orecchioni, dans son ouvrage « l'énonciation » précise que la subjectivité déictique est d'une nature toute différente de la subjectivité affective ou évaluative. Selon elle,

> - l'emploie des déictiques, dans une situation énonciative, repose sur un consensus indiscutable, elle estime alors que l'emploie d'un « ici » ou d'un « maintenant » est approprié ou inadéquat.
>
> - l'emploie des évaluatifs, peut toujours, être contesté, dans une situation énonciative, parce que cela dépend de la nature individuelle du sujet d'énonciation.

[1] Catherine, KERBRAT. ORECCHIONI. Op. Cit. p. 165

II.2.2.7.Ambiguïté de la subjectivité :

La présence de l’énonciateur dans l’énoncé ne se manifeste pas nécessairement par l’apparence d’un « je » dans un énoncé. Une description objective peut parfaitement être subjective, et un récit endossé par le « je » adopter un point de vue universaliste, tels ceux ou BUTOR, écrit « qu’il apporte en littérature un type d’objectivité nouveau, qui se manifeste par l’emploie du « je »une mise en situation de la culture occidentale parmi les autres » le MONDE du 30 janvier.1976.p.18

De ce fait, on peut parfaitement dire qu’on peut parler de soi en s’abstenant, et parlant d’un autre on disant « je ». On la déjà remarqué dans le discours littéraire.

II.2.3. le personnage :

II.2.3.1.Qu’est ce q’un personnage?

La question de la personne est parfois réduite à sa dimension grammaticale. On parle ainsi de récits à la première ou à la troisième personne. Or, ce critère est insuffisant.

En effet, si un narrateur intervient au cours d'un récit, il ne peut s'exprimer qu'à la première personne. La question est donc plutôt de savoir si ce narrateur est où n'est pas un personnage de l'histoire.

Le narrateur est homodiégétique lorsqu'il est présent comme personnage dans l'histoire qu'il raconte. Dans ce cas, il n'est pas un simple témoin des

événements, mais le héros de son récit, il peut aussi être appelé narrateur autodiégétique.

En revanche, le narrateur hétérodiégétique est absent comme personnage de l'histoire qu'il raconte, même s'il peut y faire des intrusions – comme narrateur.

En général, le choix de la personne est définitif. Dans Madame Bovary, on assiste pourtant à une mutation du narrateur en cours de récit. Homodiégétique dans les premières pages, il disparaît rapidement, et devient ainsi hétérodiégétique, pour réapparaître dans les dernières lignes du roman.

Dans les récits homodiégétiques, les relations d'identité entre l'auteur, le narrateur et le personnage doivent être clarifiées. Elles sont en effet déterminantes pour distinguer, entre autres, le roman de l'autobiographie.

II.2.3.2. Autobiographie et Fiction :

D'un point de vue narratologique, rien ne permet de faire la différence entre un récit de fiction à la première personne et un récit autobiographique, dans la mesure où le premier est une simulation délibérée et artificielle du second .Leur différence ne tient qu'au statut de celui qui dit je.

Dans une autobiographie, « je » est un locuteur réel. Il est reconnu comme tel grâce à un pacte autobiographique qui assure, sur la couverture ou au début du texte, l'identité de l'auteur, du narrateur et du personnage. Cette identité est celle du nom propre.[1]

---

[1] Emile. BENVENISTE. *Problèmes de linguistique générale tomI1*. Paris: Gallimard, 1976. p. 237

Dans la fiction, le pacte autobiographique se double d'un pacte fictionnel qui consiste précisément à changer de nom.

La création d'un locuteur imaginaire. Tant que ce locuteur est nommé, dans l'appareil titulaire ou dans le texte, et tant qu'il porte un nom différent de celui de l'auteur, le lecteur sait qu'il n'est pas supposé prendre ce discours pour un énoncé de réalité.

II.3. Le temps de la narration :

La narration fait donc partie de la fiction. On peut l'y retrouver grâce à certains de ses traits linguistiques. Elle entretient des relations pertinentes avec l'histoire du point de vue temporel et du point de vue de la personne.

Du point de vue temporel, on s'interrogera sur le rapport chronologique qui s'établit entre l'acte narratif et les événements rapportés. Genette distingue la narration ultérieure, qui est la plus courante, la narration antérieure, qui correspond au récit prédictif, la narration simultanée, qu'on trouve par exemple dans le reportage sportif, et la narration intercalée, où plusieurs actes narratifs sont intercalés entre les événements, comme dans le roman épistolaire ou le journal intime

II.3.1.Narration ultérieure :

Dans la majorité des récits, on raconte au passé. Ce recours au passé est tellement fréquent qu'on a pu mettre en doute sa valeur temporelle et le considérer uniquement comme un indice de fictionalité. Cependant, bien que la

distance temporelle séparant l'acte narratif et l'histoire soit rarement précisée, l'histoire est souvent – directement ou indirectement – située dans le passé.

Parfois, à la fin d'un récit, le temps de l'histoire rejoint celui de la narration, en particulier lorsque le narrateur fait partie de l'histoire.

II.3.2. Narration antérieure :

L'antériorité du point de narration par rapport à l'histoire est un cas rare. Il ne faut pas le confondre avec les récits de science-fiction, où le moment fictif de la narration est presque toujours postérieur à l'histoire racontée. Ce cas correspond plutôt au récit prédictif au futur ou au présent (prophéties, visions), quoique, là encore, le fait même de raconter l'avenir implique qu'il soit traité comme s'il était déjà advenu.

II.3.3.Narration simultanée :

En narration simultanée, conduite au présent, le temps de l'histoire paraît coïncider avec celui de la narration. Dans le registre des récits factuels, on peut songer au reportage sportif. Dans le cas des fictions, il en résulte ce paradoxe que, même si le narrateur est absent de l'histoire qu'il raconte, il semble présent quelque part dans l'univers représenté.

Dans un récit à la première personne, les choses sont encore plus complexes. Comment concevoir en effet de vivre et de se raconter en même temps? La question mérite d'autant plus d'être posée qu'une part grandissante de la production romanesque contemporaine propose des récits en je, entièrement menés au présent. Sur cette déviance de la narration simultanée.

II.4. Polyphonie :

La problématique polyphonique touche à la question de l'identité du sujet énonciateur. Ce contre quoi s'élève une telle démarche, c'est l'idée selon laquelle un énoncé n'aurait q'une seule source, indifféremment nommé « locuteur », « sujet parlant », « énonciateur » source unique en quoi coïncideraient trois statuts :

- celui de producteur physique de l'énoncé (celui qui écrit)
- celui de « je », c'est-à-dire celui qui en se posant comme énonciateur se place à l'origine de la référence embrayeurs
- celui responsables des actes « illocutoires » ; chaque énonciation accomplit en effet, un acte qui modifie les relations entre les interlocuteurs et on parle à ce propos d'actes illocutoires, d'actes de « langage » ou encore d'acte de « discours »

Les plus souvent, ces trois statuts sont assumés en même temps par celui qui profère un énoncé. Si je dis par exemple à un voisin « je pars en vacances », je suis à la fois le producteur de l'énonciation, l'individu qui coïncide avec le sujet d'énonciation et le responsable de mon assertion.

---

[1] Dominique, MAINGUENEAU. *Eléments de linguistique pour le texte littéraire*. Dunod. paris.1993. p. 72

Mais il faut pouvoir dissocier ces rôles pour rendre compte d'un certain nombre phénomènes linguistique. Ce qui est vrai de l'emploie usuel de la langue l'est également du discours littéraire, qui suppose un type de communication irréductible aux échanges linguistiques ordinaires.

La notion de polyphonie, empruntée aux travaux de M.BAKHTINE. A été développée de manière systématique par DUCROT. Pour traiter ces énoncés où dans le discours d'un même énonciateur se laissent entendre plusieurs « voix ».

II.4.1.Sujet parlant et locuteur :

Avec DUCROT on commencera par distinguer le sujet parlant du locuteur d'un énoncé.

Le premier, joue le rôle du producteur de l'énoncé, de l'individu ou des individus dont le travail physique et mental permet de produire cet énoncé.

Le second, correspond à l'instance qui prend la responsabilité de l'acte de langage.

Les phénomènes de reprise, si fréquents dans le dialogue, illustre clairement cette possibilité de dissociation entre sujet parlant ou locuteur. Ainsi dans ce fragment de conversation choisi par Maingueneau .Sélectionner de chez MARIVAUX, le jeu de l'amour et du hasard. III, 8 :

DORANTE : vous êtes sensible à son amour, je l'ai vu par l'extrême envie que vous aviez tantôt que je m'en allasse ; ainsi vous ne sauriez m'aimer

SILVIA : je suis sensible à son amour !qui est ce qui vous l'a dit ?je ne saurai vous aimer ! Qu'en savez-vous ? Vous décidez bien vite.

Dans les deux énoncés soulignés, Sylvia reprend au « je » les propos de Dorante mais sans prendre à son compte, les poser comme valides : elle en est bien le « sujet parlant », elle coïncide également avec le sujet d'énonciation, mais elle n'est pas le « locuteur ».

Il y a longtemps que les théoriciens de la littérature recourent à ce genre de distinction dans leur domaine. Honoré de Balzac ou Victor Hugo sont bien les « sujets parlants » de leurs œuvre, les individus empiriques qui les ont produite, mais ce n'est pas a eux que ces textes attribuent la responsabilité de leur énonciation : c'est à une certaine figure du « narrateur ». Ou du « poète »

La notion de « auteur » est tantôt la personne qui a tenu la plume, écrit l'œuvre, tantôt le personnage de l'auteur dans cette œuvre par exemple la personne qui interpelle le lecteur dans *jaques le fataliste* qu'il reste caché ou qu'il se manifeste.

Pour sortir de cette ambiguïté, nous réserverons le terme **auteur** à l'instance que le texte pose comme le garant de son énonciation et nous parlerons d'**écrivain** pour l'équivalant du « sujet parlant » : ainsi le « je » qui ouvre la recherche du temps perdu ne renvoie pas a l'écrivain Marcel, Proust,

mais a son auteur (en l’occurrence son narrateur, puisqu’il s’agit d’un roman), celui qui prend en charge le récit.

Cet auteur n’est en effet, que le corrélat de l’énonciation textuelle et n’a pas d’existence indépendante de son rôle énonciatif. Un écrivain peut fort bien produire un roman de cape et d’épée dans lequel le narrateur apparaît comme un homme du XVII siècle nul ne songera à l’identifier à l’écrivain.

Certes, il est possible de définir des relations intéressantes entre l’écrivain et les narrateurs s de ses récits en faisant appel a la psychologie et a la sociologie, en particulier, mais, cela demeure extérieur au fonctionnement de la communication littéraire, le seul fait que bien souvent les écrivains publient sous un pseudonyme et révélateur de la coupure que le discours littéraire établit entre l’instance productrice, et l’instance qui assume l’énonciation.

Signer d’un pseudonyme, c’est construire à coté du « je » biographique l’identité d’un sujet qui n’a d’existence que dans l’institution littéraire.

Le recours au pseudonyme implique la possibilité d’isoler dans l’ensemble illimité des propriétés qui définissent l’écrivain une propriété singulière, celle d’écrire de la littérature, et d’ont faire le support d’un nom propre.

Certains textes jouent de manière virtuose de ces décalages. C’est en particulier le cas de *jaques le fataliste* de DIDEROT, célèbre pour les fréquentes interventions du narrateur, qui dialogue avec son lecteur ou plus exactement son narrataire, puisqu’il s’agit de narration par-dessus la tête des personnages pas plus que ce narrateur n’est DIDEROT, le lecteur n’est un individu ou un ensemble d’individus extérieurs au texte : l’un et l’autre sont des figures construites par le récit à ses fins propres. Le lecteur, apostrophé ou non par le

narrateur, n'est q'une place dans un dispositif, une position de lecture à laquelle le texte associe divers caractéristiques.

« On distinguera donc soigneusement ce lecteur du public, de la même manière qu'on a distingué l'auteur de l'écrivain. »[1]

Quand on parle du destinateur et du destinataire de la communication littéraire il ne faut tout fois jamais oublier que cette dernière est fort différente de l'échange linguistique ordinaire : le destinataire n'est pas présent, il n'est que virtuel même si le texte lui assigne un faisceau de propriété.

II.4.2.Le personnage comme « locuteur » :

L'auteur n'est pas le seul à pouvoir dire « je » dans un texte. Les narrations représentent continuellement des personnages qui énoncent au discours direct, se pose en responsables de leur énonciation, en « locuteurs » :

« Jaques s'échappe des mains de son maître, entre dans la chambre de ces coupe-jarrets, un pistolet armé dans chaque main. Vite, qu'on se couche, leur dit il, le premier qui remue je lui brûle la cervelle. **»**

Le personnage passe du statut de non personne à celui de « locuteur », le discours direct ayant la vertu d'introduire dans l'énonciation de l'auteur les énonciations des autres sujets.

[1] Dominique, MAINGUENEAU. Op. Cit. p. 78.

Mais il ne faut pas oublier que ces propos, à un niveau plus élevé, sont en fait placés sous la responsabilité de l'auteur qui les rapporte, au même titre que tous les autres éléments de son histoire.

Ce phénomène d'enchâssement est d'ailleurs les propos d'un personnage de son récit, et ainsi de suite.

Alors que dans un texte traditionnel l'auteur prend grand soin de se dissimuler derrière ses personnages, l'exemple de DIDEROT. Multiplie les interventions à la première personne. On peut les ranger en quatre grandes catégories :

- DIDEROT. Intervient pour cautionner ou non tel ou tel épisode du récit. Il se porte ainsi garant de l'exactitude des propos rapportés : « telle fut a la lettre la conversation du chirurgien, de l'hôte et de l'hôtesse ».[1] Il refuse de démêler le faux du vrai quand il déclare par exemple à son lecteur « soyez circonspect si vous ne voulez pas prendre dans cet entretien de jacques et de son maître le vrai pour le faux, le faux pour le vrai. Vous voila bien averti, et je me lave les mains » Toutes ces interventions ont donc pour fonction de légitimer le récit, en le différenciant des aventures imaginaires que contient un roman.

---

[1] Hubert, CURIAL. *Jacques le fataliste profile d'une œuvre*. Hatier. Paris. p 27

- DIDEROT. Enonce ses opinions. Il entreprend, il justifie, donne son avis sur des œuvres littéraires d'autres auteurs, sur le Médecin malgré lui de MOLIERE. P 99. Sur une fable de la Fontaine. P 305. ses interventions ont alors une fonction critique.

- DIDEROT. S'adresse directement à son lecteur. Tantôt il l'agresse par son refus de lui donner des informations supplémentaires. « qu'est ce que cela vous fait ? » lui dit il brusquement.P37. il brise alors l'illusion romanesque : « vous voyez, lecteur, que je suis en beau chemin, et qu'il ne tiendrait qu'à moi de vous faire attendre un an, deux ans, trois ans, le récit des amours de jacques[…] Qu'est ce qu'il m'empêcherait de marier le maître, et de le faire cocu ? D'embarquer jacques pour des îles ? Qu'il est facile de faire les contes ! » P.36.37. Ailleurs, il engage avec son lecteur une conversation familière détendue. En assumant très bien ses fonctions de narrateur.

Cette intrusion, récurrente tout au long de l'œuvre, du narrateur dans sa narration tend à rompre, ou plutôt à interdire, l'illusion que le lecteur aurait de se trouver en contact avec la réalité. La fiction doit rester fiction et constamment être désignée comme telle

II.5.Conclusion :

Dans un roman traditionnel, l'auteur évite soigneusement d'intervenir dans son récit. Il se cache derrière ses personnages, dont il révèle les penses les plus secrètes. Il se comporte alors en auteur **omniscient**.

Mais le statut renferme une contradiction. D'un coté, la discrétion de l'auteur peut apparaître comme un gage d'authenticité ; le lecteur, oubliant l'auteur oublie qu'il est entrain de lire une œuvre de fiction, totalement inventée. D'un autre coté, cependant, la révélation des penses des personnages montre que tout relève de l'invention du romancier, dans la vie réelle en effet, nul ne connaît exactement les pensées d'autrui.

Chapitre III

Typologie et genre du texte littéraire

III.1.Introduction :

La prise en compte des facteurs **typologiques** est nécessaire dans la mesure où la reconnaissance de la cohérence d'un texte est pour la bonne part relative aux types de textes aux quels on le rattache.

Pour prendre un exemple extrême, ce ne sont pas les mêmes facteurs de cohérence qui régissent un poème surréaliste, ou un drame romantique[1].

A chaque fois les cadres de références changent, et avec eux les attentes. Telle suite de phrases qui paraîtra cohérente si on la rapporte à un certain type peut devenir incohérente ou présenter une autre forme de cohérence une fois rapportée à un autre. Quand on parle de « type de texte » on mêle souvent des registres distincts.

C'est pourquoi on va essayer de poser un éclaircissement terminologique :

---

[1] Dominique, MAINGUENEAU. Op. Cit. *P.140*

III.2.Problème de typologie :

Apres avoir beaucoup travaillé sur le récit J.M.ADAM. Propose de situer les faits de régularité dits « récit », « argumentation », « description », « explication » à un niveau moins levé dans la complexité compositionnelle, niveau qu'il appel séquentiel. Un texte à dominante narrative est généralement composé de relations d'actions, d'événements, de paroles et de pensées, il comporte des moments descriptifs et dialogaux plus au moins développés. [1]

Reprenons les termes utilisés par J. M.ADAM : les types de discours c'est la catégorisation élémentaire qui permet de distinguer par exemple le discours journalistique, publicitaire ou encore littéraire. Elle définit un certain nombre de secteurs de l'activité discursive tout en prescrivant au lecteur le type de comportement qui doit entretenir avec un texte.

---

[1] J. Michel. ADAM. *Linguistique textuelle Des genres de discours aux textes* .Nathan. Paris. 1999. p. 82

III.2.1.Les bases typologiques :

La question du classement typologique, est un sujet de débat entre théoriciens des différentes conceptions. Dans le champ de la linguistique textuelle J-M. ADAM. Ramène à sept le nombre des bases possibles de typologisations [1]:

- Typologies discursives et situationnelles : Elle reposent, à l'instar de l'école française du discours, dans un cadre ou le rôle prépondérant est reconnu aux formations discursives à l'intérieur desquelles les énoncés sont définis comme discours

- Typologies fondées sur les genres de discours : leurs objet d'étude généralement se sont les différents types de discours littéraires et sociaux. Elles appréhendent ces discours à partir du primat de l'interaction.

- Typologies fondées sur les visées de l'énonciation : Elles prennent pour objet de leur classification les principales fonctions du langage.

[1] George- Elia. SARFATI. *Eléments d'analyse du discours*. Nathan. Paris. 1997. p. 76

- Typologies à base énonciative : Elles sont déduites de la distinction entre récit et discours établi par Benveniste. Cependant, elles tendent à catégoriser les textes en figeant cette distinction, sans tenir compte de l'hétérogénéité énonciative qui les caractérise.

- Typologies à base thématiques : Elles reposent principalement sur des critères sémantiques et fondent leur classification sur la distinction entre textes fictionnels et textes non fictionnels

- Typologies à base textuelles : Elles visent a rendre compte des textes dans la globalité de leur instanciation, à partir d'une évaluation des différents niveaux d'organisation de l'effet du texte.

- Typologie à bas séquentielles : Elles visent a organiser une découpe du texte en privilégiant « une base de type minimal ». Elles discriminent en son principe non pas des types de textes mais des prototypes de séquences susceptibles de donner lieu à des combinatoires cohérentes.

III.2.2 les types de séquences :

Il s'agit la de contraintes en quelque sorte transversales à la diversité des types et des genres de discours. Ecrit MAINGUENEAU.

La narration, l'argumentation, la description, peuvent être à l'œuvre aussi bien dans un roman que dans une comédie du boulevard. On comprend alors que les énoncés ne se suivent pas de la même manière selon que l'on a affaire à une séquence narrative ou à une conversation. C'est que chacun de ces types fait l'objet de modélisations spécifiques.

III.3. Les genres de discours :

La notion de genre est celle de texte semble être étroitement liées. Etablir un lien entre ces deux derniers ne va pas pour négliger l'apport du discours, qui est en reliant les propriétés linguistiques du texte à ses conditions de production non linguistiques, établir des typologies discursives fondées sur les critères sociaux à travers lesquels le discours semble se rattacher au texte

La notion de genre, représente, de ce fait, un lieu de corrélations linguistique, variable selon les genres, ce qui rend dérisoire la tentative de le définir. C'est une unité indépendante ayant des critères homogènes, élaborés pour marquer les textes et permettent donc de dégager une typologie textuelle ce ci fait qu'un genre n'est pas un type de texte.

III.3.1.Le genre littéraire :

Depuis la poétique aristotélicienne la réflexion sur la littérature tourne autour des genres. Les paramètres qui interviennent dans leur définitions sont très hétérogènes : dialogue, roman, …aujourd'hui on distingue les genres historiquement définis comme modes, alors que le second traverse les époques et les cultures les premiers sont définis à l'aide de critères socio- historiques.

Ainsi Genette isole de grands types de communication, qui ne sont pas liés à un contexte historique particulier, par exemple le récit. On n'aurait pas affaire à ce dernier si une œuvre ne possède pas ses propriétés constitutives qu'on verra un peu plus bas

En se développant autour d'une réflexion sur l'interaction énonciative et sur la pertinence contextuelle des énoncés. Les courants pragmatiques en fait de la réflexion sur les genres un axe majeurs de toute approche des énoncés.

Aussi formule-t-on souvent le genre en termes de contrat discursif. Il existe un bon nombre de règles qui sont connues des protagonistes engagés dans la coopération littéraire.

On ne peut considérer les genres littéraires comme des procédés que l'auteur utiliserait comme bon lui semble pour passer un contenu stable, mais comme des dispositifs communicationnels ou l'énoncé et les circonstances de son énonciation son appliqués pour réaliser un acte de langage

III.4.La cohérence du texte littéraire :

III.4.1.L'hétérogénéité du texte narratif :

Ces distinctions considèrent le texte comme une réalité hétérogène, constituée :

- de séquences de types divers
- dans certains cas extrêmes d'une séquence d'un seul type.
- Soit encore d'une succession de séquences d'un même type par exemple lorsque les récits d'emboîtent les uns dans les autres, comme c'est souvent le cas dans la littérature picaresque.

Cette hétérogénéité est évidemment réglée par le genre de discours concerné : les séquences narratives, par exemple, ne s'inscrivent pas de la même manière dans le sermon du XVIII siècle et dans un vaudeville du XIX.

J-M.ADAM. Détermine deux manières pour un texte d'articuler ces types de séquences : la première est **l'insertion de séquence** est qui est la relation élémentaire d'inclusion d'un type de séquence dans une autre, par exemple le dialogue dans le récit, une description dans une argumentation, etc.

Et pour la **dominante séquentielle** quand elle se présente on a affaire à une relation plus complexe, c'est une sorte de mélange de séquences.

III.4.2. Une organisation hiérarchique du texte narratif:

Une séquence est constituée de plusieurs propositions, et constitue à son tour un des constituants d'une unité supérieure dont la plus englobante est l'ensemble d'un texte [1] elle contient deux éléments différents : les micro- et les macro propositions. Les deuxièmes se composent principalement des micros propositions. Il existe dans les divers types de séquences un niveau intermédiaire entre la séquence et la proposition.

La séquence s'analyse impérativement en deux niveaux, c'est parce quelle n'est pas une succession de phrases mais une unité globale. Dans un texte littéraire, par exemple chacune de ces propositions sont regroupées à l'intérieur d'unités plus vastes dans la mesure où chacune de ces macro propositions joue un rôle particulier dans le développement du récit.

W. Labove, analyse en générale les récits à travers une structure canonique de macro propositions successives :

Situation initiale ➞ Complication ➞ Action ➞ Résolution ➞ Situation finale ➞ Morale.

La complication correspond au déclenchement de l'action, la résolution à sa fin. En outre le récit, est en quelque sorte de plus en plus une suite d'actions aspiré vers la fin.

---

[1] D, MAINGUENEAU. Op. Cit. P. 148

La linéarité du récit masque la hiérarchie de la narration. En s'inspirant de J. M. Adam. Maingueneau repartie les diverses macro propositions sur plusieurs niveaux :

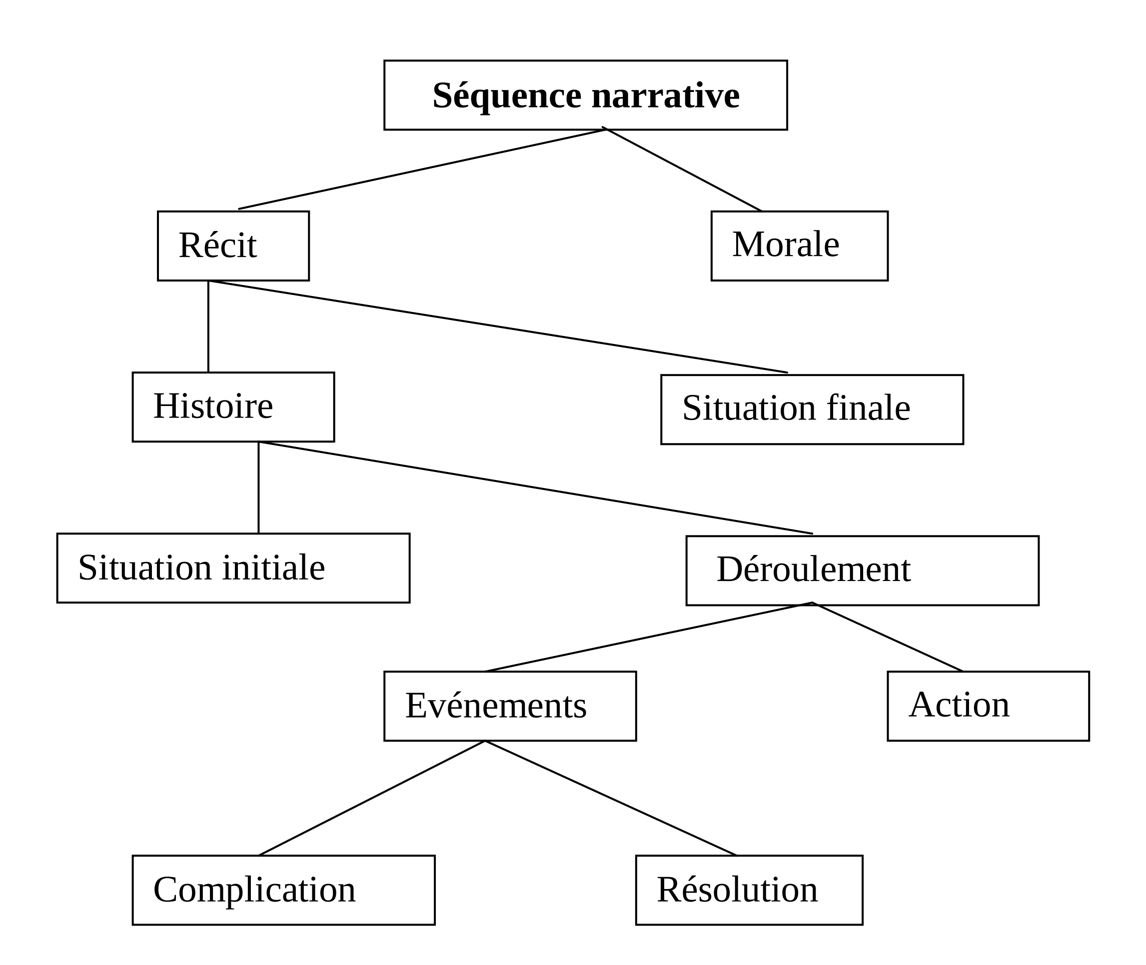


Schéma 03

Ces macro propositions constitutives des divers types de séquences sont des articulations qui ne se projettent pas nécessairement sur la surface des textes.

Mais encor il peut y avoir un certain brouillage dans leur enchaînement. Une description, par exemple, peut organiser la présentation des mêmes éléments à travers des découpages divers.

Du point de vue (configurationnel), il s'agira du même schéma abstrait, mais les textes concrets pourront définir des grilles très variées .Ceux-ci sont étroitement dépendants des genres de discours : On ne décrit pas selon des mêmes règles dans une épopée médiévale et dans un roman naturaliste.

III.4.3.Paragraphes :

Le texte n'est pas seulement une hiérarchie de constituants, il est aussi *une certaine disposition matérielle,* le problème ne se pose pas de la même manière à l'oral et à l'écrit : A l'oral, on peut recourir à certaines formes strophiques ou, s'il n'y a pas de vers, à la réitération de formules à valeur démarcative ; à l'écrit, les auteurs ont essentiellement à leur disposition le découpage en paragraphes.

Dans la culture occidentale le paragraphe possède une histoire .C'est l'imprimerie qui a imposé ce mode de spatialisation textuelle : définissant des unités de sens, il est censé articuler la lecteur ; et donc la faciliter.

Ce découpage en paragraphes vient contrebalancer le caractère linéaire du texte, superposer à la succession des mots et des phrases une hiérarchie directement en pris sur la dimension configurationnelle.

Il existe des règles plus ou moins contraignantes en la matière, d'ailleurs variables selon les genres de discours, mais qui laissent aux auteurs une marge de liberté assez considérable .C'est d'ailleurs la même chose pour l'ensemble de la ponctuation.

III.4.4. Les marqueurs d'intégration linéaire dans un texte littéraire :

La spatialité du texte littéraire ne se résume pas uniquement dans le découpage en paragraphes qui impose une scansion au parcours de lecture. Il y a aussi des éléments qui sont les marqueurs d'intégration linéaire dont la fonction est de structurer la linéarité du texte.

De l'organiser en une succession de fragments complémentaires qui facilitent le traitement interperatif [1].ces marqueurs s'inscrivent dans des séries qui sont : d'abord / puis / ensuite / enfin. Et d'autres : d'une part / d'autre part / soit / parfois / en premier lieu / en second lieu… etc.

Ces marqueurs ont trois valeurs principales dans l'organisation spatiale : « l'ouverture, le relais, et la fermeture. ».

---

[1] G.TURCO et D. COLTIER. Citer par D. MAINGUENEAU. Op. Cit. P. 154

III.4.5. La progression thématique :

A côté de ces facteurs qui portent sur l'organisation textuelle dans sa globalité. La cohérence textuelle, s'appuie sur des contraintes locales, de phrase à phrase, qui assurent la continuité de l'énoncé.

Cette distinction traditionnelle entre deux niveaux d'appréhension de la textualité s'exprime quelque fois à travers une opposition conceptuelle entre cohérence et cohésion. Même si le partage exact entre ces deux domaines n'est pas toujours aisé à faire, la pertinence d'une telle distinction ne peut guère être mise en doute puisque les facteurs de structuration locale concernent tout texte en tant que texte. [1]

Ainsi, la possibilité de reprendre d'une phrase à une autre un groupe nominal indéfini par un groupe nominal défini il n'est pas limité à un type de texte particulier.

La continuité d'un texte résulte d'un équilibre variable entre deux exigences fondamentales : Une de progression et une autre de répétition. D'un terme plus simple, un texte doit pour une part se répéter, pour d'autre part intégrer les informations nouvelles.

---

[1] D. MAINGUENEAU. Op. Cit. P. 157

La compréhension de la dynamique textuelle suppose une analyse de la phrase non seulement comme une structure syntaxico- sémantique mais aussi comme une structure porteuse d'informations nouvelles à l'intérieure d'une certaine dynamique textuelle.

C'est dans cette perspective dite fonctionnelle que les linguistes ont travaillé, sur la progression thématique, c'est- à dire sur la manière dont les divers groupes syntaxiques d'une phrase vont véhiculer deux types d'informations, celles qui sont nouvelles et celles qui sont données.

III.5.Conclusion :

Nous avons essayé dans ce dernier chapitre, de distinguer entre type et genre de discours. On cite les genres comme des lieux de régulations et de contraintes, déterminer par leur discours et leur pratique sociale et caractérisant les textes.

Bien que ces derniers constituent leur unité de base et formant leur construction, le genre reste le palier permettant de relire un texte à son type de discours.

Le genre est alors un faisceau de critères cohérents, universellement admis, et qui en dépendant du discours se répercute sur les textes qui forment son unité, ce qui fait qu'un genre n'est pas un type de texte du fait, que ce dernier se présente comme une classe, qui s'appuie essentiellement sur un seul critère précis, relevant du choix de l'auteur, et suivant ses besoins.

Conclusion générale

L’étude présentée ici est née d’une interrogation sur la subjectivité d’un discours dépourvu de marques subjective, la ou la figure de l’auteur vient contrarier cette conception démolisseuse de l’existence personnelle, existence que ce discours invite à méditer.

Il nous parait d’un point de vu textuel que l’auteur du texte dit impersonnel, en façonnant sa représentation identitaire, joue le rôle de garant dans la construction des objets du discours là ou le texte constitue un niveau de description linguistique pertinent, qui ne saurait être abordé sans prise en compte de la notion du genre.

C’est donc l’image de l’auteur que nous avons traité dans cette recherche en tenant compte de l’article littéraire, pris comme cadre d’étude ,dont le point de départ en est une hypothèse descriptive portant sur l’un des aspects les plus voyants de cette figure à savoir le pronom « je ».

Ce ci nous a permet de voir comment ce pronom interagit de différentes manières avec les autres pronoms, interaction importante à prendre en considération afin de mettre en exergue les phénomènes d’énonciation représentés qui caractérisent le genre du texte. (Manifestation de l’auteur dans le texte, rôles et fonctions associés aux marqueurs de personnes…etc.

L’approfondissement de ces marques en corpus , ainsi que leur description ont bien montré la flexibilité sémantique de « je » et les emplois divers qu’il peut acquérir dans les articles de recherche , en contenant différentes stratégies et en réconciliant les divers contraintes du genre tout en allant de l’indéfini au personnel, les différentes exigences sur la description de soi et des autres, ce qui permet de contribuer à décrire le genre en question.

Cette étude nous a affirmé que la nature référentielle du « je » remarquablement souple et flou constitue une possibilité pour l’auteur de ne pas référer explicitement à lui ou à d’autre personnes.

L’étude de l’alternance du pronom « je » avec les autres personnes dans le corpus ci-dessus nous a montré donc que c’est la discipline qui permet d’expliquer les similitudes/différences au sein du genre littéraire et plus particulièrement le genre du récit.

En ce qui concerne le fonctionnement pronominal et morphosyntaxique là ou les trois pronoms jouent un rôle décisif dans la manifestation de l’auteur, mais c’est le « je » qui semble être le plus utilisé. Dont les occurrences vont au delà du couple énonciateur/lecteur, car, il sert aussi à référer à des entités individualisées ou collectives, relevant de la personne comme de la non personne.

L’objectif visé a travers cette étude était donc d’entreprendre une étude linguistique plus fine de l’emploie du pronom « je » en rapport avec les marqueurs en question dans le récit, sans pouvoir pour autant, supprimer tous les points d’interrogation que notre recherche peut provoquer.

Ce modeste travail n’est donc qu’une goutte d’eau dans la mer, vu l’immensité du champ abordé qui débouche sur maintes perspectives et qui mène à de diverses discussions.

Il nous faudra peut être analysé un corpus plus grand ; pour voir dans quelle mesure les descriptions déjà observées sont significatives et pour aborder les variations individuelles qui permettent de vivre sa propre vie indépendamment des normes explicites, ce qui ouvre de nombreuses voies interprétatives dans des cadres disciplinaires distincts.

Références bibliographiques

<u>Ouvrages :</u>

1. ADAM, Jean-michel. **Linguistique textuelle. Des genres de discours au**x **textes**. Paris : Nathan, 1999

2. ARGOD- DUTARD, Françoise. **La linguistique littéraire**. Paris : Armand colin, 1998

3. BENVENISTE, Emile. **Problème de linguistique générale**. Tom I et II. Paris : Gallimard, 1974

4. COUTURIER, Maurice. **La Figure de l'auteur**. Paris : Seuil, 1995

5. CURIAL, Hubert. **Profile d'une œuvre Jaque le fataliste Diderot**. Paris : Hatier, 1995

6. GENETTE, Gérard .**Discours du récit**, Figures III, Paris : Seuil, 1972

7. GENETTE, Gérard .**Nouveau discours du récit**. Paris : Seuil, 1982

8. KERBRAT- ORECCHIONI, Catherine. **L'énonciation de la subjectivité dans le langage**. Paris : Armand colin, 1994

9. MAINGUENEAU, Dominique. **Analyser les textes de communication**. Paris : Dunod, 1999

10. MAINGUENEAU, Dominique. **Eléments de linguistique pour le texte littéraire**. Paris : Dunod, 1993

11. MAINGUENEAU, Dominique. **Le contexte de l'œuvre littéraire**. **Enonciation, écrivain, société**. Paris : Dunod, 1993

12. SARFATI, George- Elia. **Elément d'analyse du discours**. Paris : Nathan, 1997

13. SCOTT- BOURGET, Véronique. **Approche de la linguistique**. Paris : Nathan, 1994

Dictionnaires :

1. DUBOIS, Jean. **Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage**. Paris : Larousse- Bordas, 1999

2. MAINGUENEAU, Dominique et CHARAUDEAU, Patrick. **Dictionnaire d'analyse du discours**. Paris : seuil, 2002

Sites web :

MAINGUENEAU, Dominique. « Les tendances françaises en analyse du discours ». In : Université d'Osaka [en ligne], 1998. Disponible sur : http://www.2005.lang.osakau.ac.jp/~benoit/fle/conférences/maingueneau.html

BENVENISTE, Emile. « Problèmes de linguistique générale ». In : Université de Lausanne [en ligne], 1999. Disponible sur :

http://pagesperso-orange.fr/bouche-a-oreille/grammaire/recitdisc.html

Annexes

Annexe 1

La cohérence textuelle : une affaire de lecture :

Lorsque, comme professeurs, nous parlons de cohérence textuelle, c'est souvent pour décrire les marques par lesquelles un scripteur assure les liens entre les idées et fait cheminer sa pensée dans son texte. Dans notre pratique pédagogique, cela devient une affaire d'écriture, de rédaction par les élèves et d'évaluation de la clarté et de la qualité de leurs textes pour nous. Une évaluation souvent négative, car les élèves sont peu portés à diversifier les moyens qu'ils utilisent à cette fin et les marques qu'ils choisissent sont souvent très sommaires : pensons au « premièrement..., deuxièmement..., troisièmement... » de leurs premières rédactions au collégial. Pensons à l'emploi souvent erratique des pronoms dans une même phrase, voire dans tout un texte : une phrase en « je » où le complément du verbe réfléchi au sujet devient un « se » ou encore le possessif, un « son » ; autre exemple, l'emploi du « tu » comme un indéfini. Je me souviens d'un élève venu nous consulter au CAF parce qu'il employait 20 fois en autant de lignes le mot « lion » plutôt que de trouver d'autres façons de désigner ce personnage de roman. Après quelques explications et une demi-heure de travail, le mot n'apparaissait plus que trois fois dans son paragraphe ; l'élève l'avait remplacé ailleurs par des pronoms, des mots de sens général, des synonymes contextuels ... Ce faisant, nous travaillons à faire voir aux élèves d'autres façons d'exprimer les liens de continuité et de progression.

Ce que, peut-être, nous ne soupçonnons pas dans ces circonstances, c'est que les cégépiens sont, comme lecteurs, semblables à ce qu'ils sont comme scripteurs. Préoccupés d'idées, de personnages, d'actions, plusieurs d'entre eux lisent en accordant peu d'attention aux divers indices insérés dans le texte pour les guider dans leur lecture. Ils ne font pas de la cohérence textuelle un objet de

compréhension essentiel. Les erreurs qu'ils commettent peuvent entacher leur saisie d'un détail, mais elles peuvent tout aussi bien les conduire à des erreurs de sens portant sur le sens global du texte, sur la position relative de l'auteur par rapport aux idées qu'il exprime et sur son intention.

Il m'est arrivé d'effectuer l'expérience suivante avec une collègue : en entrevue, faire lire à des cégépiens le premier chapitre des Chambres de bois d'Anne Hébert en leur demandant de signaler, au fur et à mesure de la progression de leur lecture, les difficultés de compréhension rencontrées. Sans entrer dans les détails de notre méthodologie, notons qu'en l'absence d'indications de difficultés, nous avions prévu questionner l'élève. Il est ressorti de cette expérience que très fréquemment, des élèves n'avaient pas enregistré, durant leur lecture, les changements de lieu et encore moins l'écoulement du temps ; qu'une certaine confusion s'instaurait parfois entre les personnages, faute d'interpréter correctement le référent des mots par lesquels l'auteur les désigne, confusion accentuée par le caractère indéfini ou laissé implicite de certaines désignations. Par suite de ces erreurs sur le référent de pronoms ou de mots comme « chasseur », « seigneur », l'élève construisait un sens tout à fait particulier pour certains éléments du texte.

Je revis régulièrement un phénomène équivalent auprès des élèves de mise à niveau ou d'élèves fréquentant le CAF en les interrogeant sur les liens logiques entre deux idées, sur le référent des pronoms ou des déterminants. Par exemple, le mot « alors » n'est perçu très souvent que dans son sens temporel, la relation de conséquence étant complètement masquée à leurs yeux. Pour confirmer le rapport signalé ci-dessus entre leur comportement de lecteur et celui de scripteur, au moment d'écrire, ils se contentent d'exprimer un lien temporel là où un lien de conséquence est pertinent.

Lorsqu'ils sont en présence d'un « on » comme dans la phrase suivante tirée d'un article journalistique : « Les analyses des commentateurs entendus jusqu'ici laissent croire que les causes du suicide sont simples : on cherche des boucs émissaires pour cacher son ignorance et son incompréhension », la réaction qui domine chez les élèves consiste à se demander si le « on » inclut la personne qui parle, plutôt qu'à percevoir le lien entre ce pronom et les « commentateurs » de la proposition précédente, c'est-à-dire à trouver un référent précis pour un pronom indéfini. Or la réflexion sur ce pronom doit se prolonger : pourquoi l'auteur y recourt-il ? Pour estomper la personne visée et la protéger ou, au contraire, pour ironiser sur son dos ? Se poser cette question ouvre la porte à la recherche dans le texte d'autres indices permettant d'y répondre et constitue un processus d'interprétation de dimensions discursives du texte.

Autre exemple, lire un « nous » invite le lecteur à s'associer à l'auteur dans un geste commun. Mais de multiples fois, j'ai fait l'expérience de faire lire à des cégépiens un texte [1] parlant de l'attitude des élèves devant l'effort ; en général, les lecteurs étudiants ne voient pas que les destinataires de ce texte sont les enseignants. Par conséquent, dans la phrase suivante : « Et ne nous arrive-t-il pas, sans trop souvent nous en rendre compte, de minimiser le rôle de l'effort dans l'apprentissage, jouant devant nos étudiants, qui n'en sont pas dupes, sur deux tableaux à la fois... », Les élèves ne voient pas que le « nous » désigne les professeurs, avec qui les auteurs du texte font corps. Se trouve là un indice important pour déterminer le destinataire du texte, indice qu'ils ne savent pas interpréter. Cette erreur change tout à fait le sens du texte et l'intention des auteurs : pour les élèves, cet article vise à convaincre l'élève lecteur de la nécessité de l'effort pour apprendre, alors que les auteurs cherchent plutôt à convaincre le professeur lecteur d'adopter une « pédagogie de l'effort » par opposition à une « pédagogie de la facilité ».

La compréhension des transitions forme un instrument important en lecture. Pour reconnaître que l'on se trouve devant un texte argumentatif qui élabore une analyse de type problème / solutions, causes / conséquences, thèse / antithèse, etc., l'analyse des marqueurs de relation et, encore plus, des transitions entre les paragraphes permet d'éclairer les liens que l'auteur a tissés entre les éléments d'information qu'il présente. L'analyse des transitions joue un rôle aussi utile dans la compréhension d'un récit. Lors de l'élaboration d'un test de lecture l'équipe réunie s'est vue forcée de constater la difficulté de plusieurs élèves d'expliciter le sens d'une transition entre deux paragraphes dans un récit : il était difficile pour eux de reconnaître les éléments sémantiques en cause, leur valeur de continuité et de progression dans le récit, les mots particulièrement utiles à cette fin.

L'examen des champs lexicaux, honnis par les uns et traités par d'autres comme un instrument important, constitue une approche pour percevoir la cohérence textuelle et comprendre la progression thématique. L'examen des valeurs connotées par les mots d'un champ lexical révèle souvent un changement dans le développement d'un thème, d'une thèse. Or les élèves ne savent bien souvent que colliger les mots reliés à un aspect thématique ; ils ont de la difficulté à faire plus que reconnaître la présence du champ lexical.

Comme vous pouvez le constater, mon regard sur la cohérence textuelle n'a rien de très théorique. Je m'inspire plutôt de ma pratique d'enseignant et de mes expériences de recherche pour en dégager l'idée que nos élèves ont grand besoin que nous nous attardions, dans notre enseignement des textes, sur les diverses façons dont s'y créent les liens de sens.

Faire de la cohérence textuelle un objet de lecture et de compréhension, c'est amener les élèves à découvrir une voie de lecture grâce à laquelle ils pourront

construire avec plus de confiance le sens de détails (au niveau de la phrase, la microstructure), le sens d'ensemble (au niveau du texte, la macrostructure) et une interprétation des aspects discursifs (la superstructure). Je me réjouis que le programme actuel impose comme exercice, dans le cours 101, l'analyse littéraire d'extraits. Le travail au niveau du détail dans un texte constitue un excellent moyen de développer les qualités de lecteurs de nos élèves : tout en acquérant de l'assurance dans l'interprétation du sens plus global du texte, ils pourront établir leur compréhension à partir d'une analyse plus fine du détail, la microstructure, ce qui constituait, avant la Réforme, un domaine où se manifestait le moins de progrès en lecture pendant les études collégiales, du moins chez les sujets que j'ai étudiés[3].

Notes

DION, Ginette, RIOUX, Jacques (1993). « Le goût d'apprendre, le goût de l'effort », paru dans Pédagogie collégiale, vol. 7, no 1, p. 28-29.

Le TeLeC, Test diagnostique de lecture pour le collégial, développé entre 1991 et 1994, avec la collaboration de Lise Maisonneuve d'Édouard-Montpetit, de Madeleine Bellemare de Saint-Laurent et d'André Laferrière de Sainte-Foy.

Cette remarque exprime l'une des conclusions à laquelle j'arrive dans ma recherche sur L'évolution des compétences et des perceptions des lecteurs cégépiens aux études préuniversitaires interprétée à la lumière de l'enseignement collégial.

Annexe 2

Les pronoms dans l'entretien, en psychologie sociale :

Textes, Discours, Sujet :

S'il est un lieu et une pratique où l'inscription du sujet est à la fois attendue voire provoquée, c'est bien dans l'entretien de type semi directif souvent utilisé en psychologie sociale.

Notre propos n'est pas ici de répondre aux questions nécessaires qu'engendrent inévitablement les conditions de ce type de production et symétriquement les conditions de production de leur analyse. Au nombre de ces interrogations figure celle qui évoque la confusion et la contagion des statuts entre l'interviewer et l'analyste de l'entretien : lorsque le psychologue social remplit ces deux fonctions, il peut lui être reproché d'induire une production discursive à partir des attentes - souvent explicites dans la ressemblance entre canevas d'entretien et grille d'analyse - qu'il manifeste lorsqu'il est confronté à l'analyse de cette production.

1. Le corpus

Nous ne sous sommes pas trouvés dans cette situation de confusion, puisque le présent travail repose sur un corpus auquel nous sommes totalement extérieur et étranger. La constitution du corpus analysé ici est due à Jacques Riffault, responsable de projet à l'école d'éducateurs spécialisés de Versailles, dans la perspective d'une recherche qu'il a menée sur la manière dont un certain nombre de travailleurs sociaux ou élaborent un rapport à l'écriture et à l'écrit.

A l'occasion d'une rencontre amicale avec Jacques Riffault, nous sommes convenus, sans altérer en rien sa propre démarche, déjà en phase terminale, de soumettre ces entretiens à une technique d'analyse plus systématique et plus formalisée qu'une simple interprétation issue d'une analyse de contenu classique selon Berelson. Les résultats de son travail et de sa recherche viennent d'être publiés. On en trouvera la référence dans la bibliographie à la fin de cet article. Je tiens à le remercier à la fois pour sa confiance et pour sa témérité à laisser ainsi à d'autres la possibilité ou l'éventualité d'une autre approche capable de diverger par rapport à la sienne, en produisant des résultats possiblement différents des siens.

Le corpus réuni par lui se compose de 49 entretiens retranscrits qui présentent manifestement les propriétés inhérentes à tout corpus : l'homogénéité et la représentativité. Ils ont tous été réalisés en institution de travail social et d'éducation spécialisée, auprès de personnes occupant des fonctions bien identifiées : éducateurs spécialisés, assistants de service social, personnel administratif, psychologues.

Face à un tel corpus, à l'origine externe à nos préoccupations, il nous semblait intéressant de se prévaloir d'une sorte de naïveté circonstancielle pour atteindre certains objectifs et mettre à l'épreuve quelques hypothèses que cette situation rendait opérationnelles.

2. Objectif et hypothèses

L'objectif premier de cette recherche consiste à tester d'abord et à valider ensuite une technique d'analyse de discours informatisée proposée par le logiciel TROPES. Tropes représente la version commerciale d'un travail entrepris depuis quelques années par l'équipe de psychologues de Paris VIII autour des travaux de R. Ghiglione (Groupe de Recherche sur la Parole).

Il s'agit de l'avatar d'un produit qui, dans sa phase manuelle d'origine, s'intitulait « analyse par grappes », pour devenir successivement dans ses versions informatisées « analyse propositionnelle du discours » (APD), puis « analyse cognitivo- discursive » présentée enfin sous la forme actuelle de Tropes.

La formulation d'un deuxième objectif permettra de savoir si une analyse de discours, utilisant partiellement les fonctions de Tropes et relayée par un traitement de données approprié, est capable de produire et de mettre en évidence, par une méthode comparative, une typologie des locuteurs-interviewés. Sans nier l'intérêt que peut représenter l'utilisation de techniques d'analyse rigoureuse de discours - informatisée ou non - en psychologie clinique, nous nous plaçons délibérément sur le terrain de la psychologie sociale dans le sens où celle-ci relève de phénomènes d'identité groupale dont on peut comparer les profils. C'est pourquoi, ce corpus nous est précieux tant par son volume (49 entretiens) que par sa qualité puisqu'il s'agit d'entretiens semi-directifs dans lesquels l'interviewer dispose d'un grand degré de liberté pour s'exprimer.

De ce fait, notre hypothèse manifeste deux aspects : l'analyse comparative des discours doit être capable de faire émerger une typologie explicable et compréhensible ; nous nous attendons à ce que cette typologie vienne confirmer les résultats obtenus par l'interprétation de Jacques Riffault.

3. Méthode et technique

Pour ce travail, nous n'utiliserons qu'une partie de ce que peut fournir le logiciel Tropes : des descripteurs quantifiés que nous pouvons appeler morpho-syntaxiques. L'identification automatique de ces descripteurs s'effectue selon la forme des mots rencontrés et selon leur fonction syntaxique dans le discours.

Même si l'on peut regretter que l'indexation de ces descripteurs repose sur une comparaison avec des dictionnaires et non sur une véritable et stricte analyse syntaxique, il convient de remarquer que, en ce domaine, les ambiguïtés sont rares, et de ce fait, également les erreurs.

Voici les descripteurs fournis par Tropes :

des statistiques générales : nombre total de mots, de propositions, de substantifs, de verbes, d'adjectifs, de pronoms. Les verbes sont répartis en verbes factifs, statifs et déclaratifs, les pronoms personnels sont détaillés en personne et en nombre auxquels s'ajoute « on ».

des modalisateurs (en général des adverbes) : temps, lieu, manière, affirmation, doute, négation, intensité ;

des joncteurs (en général les conjonctions) : condition, cause, but, addition, disjonction, opposition, comparaison, temps, lieu.

Tropes identifie et dénombre ces descripteurs en effectifs réels et proportionnels. Afin de neutraliser, du moins partiellement, l'influence de l'interviewer, nous avons supprimé ses interventions.

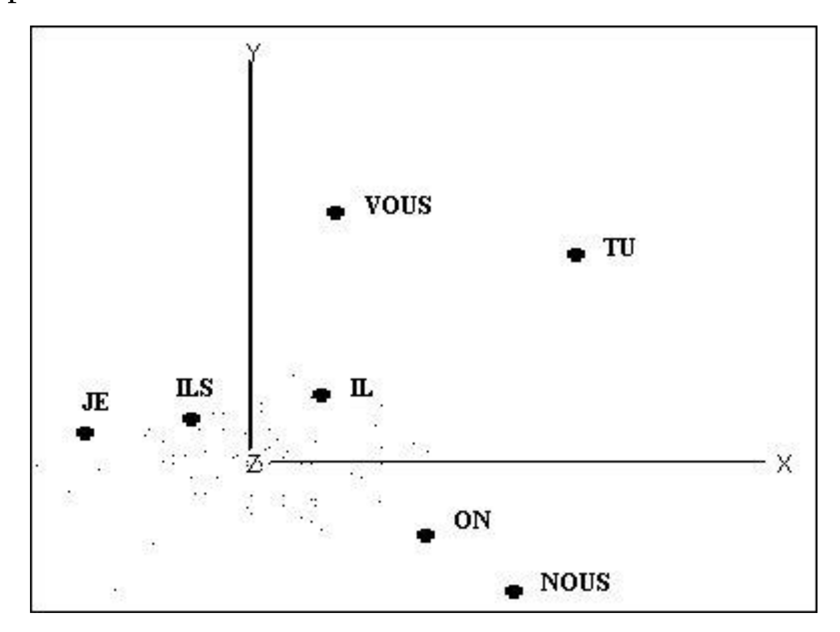
Les données de départ se présentent donc sous la forme d'un tableau Excel de colonnes représentant les personnes interviewées, uniquement référencées par un numéro, et de lignes : les descripteurs fournis par Tropes. Les seules modifications que nous y apporterons s'appliqueront aux lignes par suppression ou regroupement. Nous utiliserons l'AFC (Analyse Factorielle des Correspondances) pour traiter ces données.

4. Résultats

4.1. Traitement 1

Du premier traitement ont été écartés les descripteurs très généraux tels le nombre total de mots, de propositions, de substantifs. L'expérience, maintes fois

répétées sur des corpus divers, nous a appris que ces descripteurs sont toujours systématiquement placés au centre du graphe, manifestant ainsi leur faible pouvoir de discrimination des individus.



Le graphe ainsi obtenu fait ressortir le pouvoir structurant des pronoms. Rien d'étonnant à cela dans la mesure où il s'agit, ici encore, d'une constante systématique propre à l'interlocution. La modulation de cette interlocution peut s'observer dans l'opposition respective du « je » au « tu » et du « nous » au « vous ». Cette observation ne peut que renvoyer aux conditions de production des entretiens. Il faut noter néanmoins une proximité du « on » et du « nous » sans qu'il soit possible pour l'instant d'en tirer une interprétation valide.

A ce moment du travail, il est légitime de s'interroger sur la rentabilité d'une telle méthode qui ne fait que révéler l'évidence, en illustrant des constantes au demeurant déjà pressenties, voire naturelles. C'est pourquoi, il est nécessaire de prendre acte de ce constat pour le dépasser en procédant à une sorte de structuration du tableau originel des données et pour en soumettre une nouvelle

mouture à l’AFC. Il ne s’agit pas d’une modification de la nature des données, mais d’un réaménagement de celles-ci par des opérations de regroupements.

4.2. Traitement 2

Une première modification s’impose de façon presque naturelle en réunissant les pronoms selon les personnes qu’ils désignent. Ainsi « je » et « nous » seront associés, de même que « tu » et « vous » pour donner de nouvelles lignes cumulant singulier et pluriel : « je/nous », « tu/vous », et « il/ils ».

Quant au « on », nous le gardons en lui maintenant une sorte de singularité impersonnelle qui dans le discours d’entretien lui confère une valeur spécifique. De plus à côté de ce « on » impersonnel, il nous a paru intéressant d’ajouter une des classes sémantiques que propose Tropes et que ce dernier nomme « les gens ». Cette catégorie englobe des termes tels que les « gens » bien sûr, mais aussi « tout le monde », « les autres » « personne » ... Il s’agit là en quelque sorte d’un « on » projeté ou d’un « on » transféré sur des personnes non explicitement identifiées qui composent l’environnement social de l’interviewé.

Un deuxième regroupement de descripteurs nous est proposé par R. Ghiglione lorsqu’il expose les fondements théoriques de Tropes. Pour lui, lorsqu’une personne parle, surtout en situation d’entretien, elle effectue trois types d’opérations :

Des opérations de référenciation : le locuteur témoigne d’un réel qui l’entoure ou qu’il a vécu, il inscrit donc ce réel dans le temps et dans l’espace ; c’est l’aspect dénotatif du discours et le niveau référentiel du message.

Des opérations de logification : le locuteur argumente le réel, y introduit un type de logique pour en faire surgir une sorte de cohérence, de consonance afin de s'approprier ce réel comme vécu. Cette opération d'appropriation n'a rien à voir avec les principes de la logique formelle, mais donne lieu à des mécanismes de rationalisation, de représentation, de projection, d'identification ...

Des opérations d'énonciation par lesquelles le locuteur va tendre à convaincre son interlocuteur du bien-fondé de son discours comme témoignage de son réel vécu. Il s'agit bien là de l'énonciation envisagée sous l'aspect de l'interaction avec autrui.

Ces opérations peuvent sembler réductrices ou peut-être naïves pour un spécialiste des sciences du langage, elles n'en présentent pas moins un intérêt heuristique certain, c'est pourquoi nous avons décidé de les utiliser.

Elles vont nous permettre d'agglomérer les descripteurs de la façon suivante : sous le descripteur global de référenciation (REF), nous allons intégrer les modalisations de temps de lieu de manière ainsi que les joncteurs de temps et de lieu ;

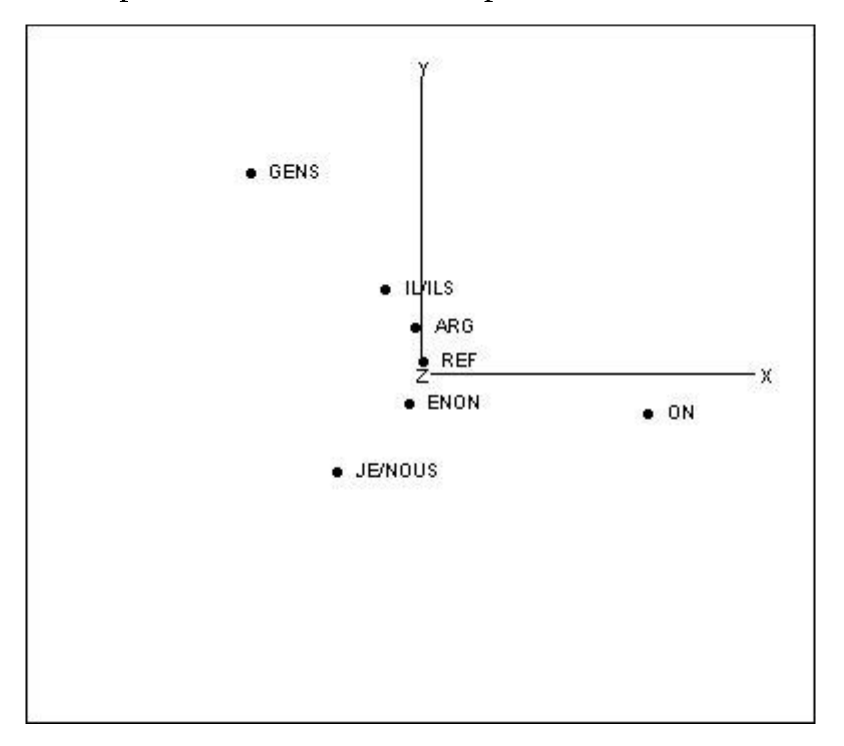
les joncteurs de condition, de cause, de but, d'addition, de disjonction, d'opposition et de comparaison permettront de construire le descripteur global de logification (LOG) ;

Les modalisations d'affirmation, de doute, de négation et d'intensité seront considérées comme relevant du processus de l'énonciation (ENON).

L'AFC de ce nouveau tableau de données, que nous ne reproduisons pas ici, isole le descripteur « tu/vous », alors que l'ensemble des autres points se concentrent au cœur du graphe. Nous avons donc éliminé ce point pour des raisons évoquées plus haut : cet emploi de la deuxième personne porte la marque évidente de la situation d'entretien et constitue une redondance de l'interlocution nécessaire.

Il n'est pas inutile d'évoquer rapidement ici une pratique nécessaire en AFC : rien n'empêche d'éliminer un point - ligne ou colonne - lorsque ce dernier déséquilibre le graphe. Il suffit avant sa suppression de lui « régler son compte », c'est-à-dire d'interpréter sa position marginale.

Ainsi épuré, le tableau traité se présente ainsi :



Le minimum de commentaires à faire de ce graphe tient dans les remarques suivantes :

la quasi-totalité des points est inscrite dans un triangle presque isocèle dont le sommet est « je/nous » et à l'opposé les « gens » et « on ». Comme si les locuteurs interviewés se plaçaient en référence ou en opposition aux autres (gens) indéfinis et syncrétiques et au « on » impersonnel.

Les acteurs évoqués dans les entretiens semblent se répartir sur une ligne, suivant l'orientation de l'axe 1, qui va des « gens » au « on » en passant par le « il/ils », comme si les personnes identifiées comme telles étaient appréhendées comme plus ou moins indéfinissables entre la cohorte des « gens » et l'impersonnel du « on ».

Les opérations du discours (référenciation, logification et énonciation) se situent sur une droite qui épouse presque parfaitement le tracé de l'axe 2. Si les

opérations d'énonciation et de référenciation sont assez proche de l'origine, on peut penser que le discours est relativement bien identifié dans sa référence spatio-temporelle (expérience qui marque les personnes) et que l'interviewer développe une attitude d'écoute qui n'exige pas de persuasion ou de conviction. En revanche, les opérations de logification sont quelque peu plus éloigné du centre, comme si le locuteur manifestait quelque peine à organiser les perceptions de ce qu'il vit ou a vécu.

Ces observations nous semblent importantes sous un double aspect :

Le parallélisme entre la ligne reliant les opérations du discours et l'axe 2 ne constitue pas une surprise : nous avons eu l'occasion de le constater régulièrement et à maintes reprises ;

il convient d'accorder une attention particulière à la forme triangulaire que dessinent les points représentant les personnages évoqués ou cités, non pour s'interroger sur le triangle formé, mais sur la constance éventuelle de son orientation.

Ces pistes d'interprétation, si elles s'appuient sur une morphologie du graphe, ne nous permettent pas d'aboutir à la typologie évoquée au début.

d'une part un groupe d'entretiens (groupe 1) essentiellement caractérisés par l'emploi du « on » et dans une moindre mesure utilisant de façon préférentielle des opérations de référenciation et d'énonciation. Ce groupe, entouré sur le graphe, occupe la partie positive de l'axe 1.

d'autre part un groupe d'entretiens (groupe 2), situés sur la partie négative de l'axe 1, représentent les autres personnes identifiées par l'utilisation du « je/nous » et par la référence aux « gens » et à « il/ils ».

En affinant encore à partir des résultats de la CAH, il est possible de distinguer deux sous-groupes composant ce dernier groupe. C'est ce que montrera le prochain graphe. Pour l'instant, nous sommes en présence d'une typologie formelle, issue du traitement de données et de ses représentations. Il convient à présent de confronter cette typologie au réel.

A condition d'utiliser quelques précautions, il n'est pas absolument hasardeux de supposer que l'axe 1 oppose les statuts en circonscrivant clairement le discours des éducateurs impersonalisé dans le « on » face au discours, plus dispersé, des autres intervenants institutionnels : psychologues et assistants de service social et personnel administratif, disposant de repères plus personnalisés.

Dans une moindre mesure et avec encore davantage de précautions, il est possible de concevoir que l'axe 2 distingue deux sous-groupes dans ce groupe des « autres ».

D'une part les psychologues caractérisés par l'emploi du terme générique mais vague de « gens ». Nous ne pouvons pas dire s'il s'agit là d'une façon dont les psychologues exerçant en milieu institutionnel désignent ceux que leurs confrères libéraux appellent « patients ». Cette question mériterait un approfondissement de l'analyse.

D'autre part les assistants de service sociaux et le personnel administratif qui semblent davantage s'approprier leur discours, et de ce fait affirmer l'identité de leur statut, par l'emploi personnel du « je/nous ».

Nous n'évoquons pas les descripteurs des opérations du discours (REF, LOG, ENON) ainsi que les pronoms de la troisième personne situés trop à l'articulation des groupes pour en marquer le caractère discriminant.

5. Pour conclure :

A la fin de ce travail, il est intéressant de remarquer qu'au terme d'une analyse « aveugle » - les interviewés n'étaient désignés que par un code aléatoire (ent01, ent02, ...) - de descripteurs essentiellement formels nous parvenons à montrer que les locuteurs enracinent leurs discours dans leur statut : ils parlent leur statut, et qu'un traitement statistique des données ainsi élaborées permet une répartition et une identification des statuts.

Est-ce à dire que cette utilisation de Tropes, associée à l'AFC, constitue une méthode systématique de description et de catégorisation des discours ? Il serait à la fois prématuré et prétentieux de l'affirmer. Néanmoins, Tropes présente par ailleurs des failles autrement plus importantes pour ne pas lui reconnaître ici une utilité et une efficacité certaines.

Enfin si nous comparons nos résultats à ceux de Jacques Riffault, nous pouvons observer avec une certaine satisfaction que les résultats les plus probants concernant le groupe des éducateurs ne font que conforter ce qu'il appelle dans un chapitre important de son ouvrage « l'introuvable écriture des éducateurs ».

Bibliographie

GHIGLIONE R. MATALON B., Les Enquêtes sociologiques, Paris, Armand Colin, 1978.

GHIGLIONE R. KEKENBOSCH C. LANDRE A., L'Analyse cognitivo-discursive, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1995.

GHIGLIONE R. LANDRE A. BROMBERG M. MOLETTE P., L'Analyse automatique des contenus, Paris, Dunod, 1998.

RIFFAULT J., Penser l'écrit professionnel en travail social. Contexte, pratiques, significations, Paris, Dunod, 2000.

Annexe 03

Les pronoms personnels :

Le pronom personnel a pour rôle essentiel de remplacer le nom (Cet homme restaure une voiture ancienne, il la répare = il pour cet homme, la pour voiture). Ils désignent les êtres ou les choses en marquant leur personne grammaticale.
Les PRONOMS personnels varient selon la personne et le nombre (voir personne grammaticale) et selon leur fonction. Remplaçants du nom, ils peuvent avoir toutes les fonctions de celui-ci. (Voir fonction du nom).
Selon la place qu'ils occupent par rapport au verbe, on distingue (sauf pour "nous" et "vous") des formes conjointes et des formes disjointes. Les formes conjointes sont directement jointes au verbe (Je le prendrai), les formes disjointes sont séparées du verbe (C'est moi qui le prendrai).
Lorsque le pronom est complément d'objet et qu'il renvoie au sujet, c'est-à-dire qu'il représente le même être ou la même chose que le sujet, il est dit réfléchi. La liste ci-dessous présente les formes des PRONOMS personnels, conjointes et disjointes, selon la personne, le genre, la fonction.

1er personne singulier :

- forme conjointe :

sujet : masculin ou féminin = je.

autre fonction : masculin ou féminin = me.

- forme disjointe :

toutes fonctions : masculin ou féminin = moi.

2e personne singulier :

- forme conjointe :

sujet : masculin ou féminin = tu.

toutes fonctions : masculin ou féminin = te.

- forme disjointe :

toutes fonctions : masculin ou féminin = toi.

3e personne singulier :

- forme conjointe :

sujet : masculin = il, féminin = elle.

objet direct : masculin = le, féminin = la.

objet indirect : masculin ou féminin = lui.

réfléchi : masculin ou féminin = se.

- forme disjointe :

non réfléchi : masculin = lui, féminin = elle.

réfléchi : masculin ou féminin = soi.

1er personne du pluriel :

- masculin ou féminin, conjoint ou disjoint, toutes fonctions = nous.

2e personne du pluriel :

- masculin ou féminin, conjoint ou disjoint, toutes fonctions = vous.

3e personne du pluriel

- forme conjointe :

sujet : masculin = ils, féminin = elles.

objet direct : masculin ou féminin = les.

objet indirect : masculin ou féminin = leur.

réfléchi : masculin ou féminin = se.

- forme disjointe :

non réfléchi : masculin = eux, féminin = elles.

réfléchi : masculin ou féminin = soi.

Quelques remarques sont nécessaires sur les formes des PRONOMS personnels.

- "je, me, le, te, la, se" s'élident devant un mot commençant par une voyelle, un "h" muet, et devant "en" et y".

  - On distingue les formes toniques et atones : "toi, moi", par exemple, sont toniques (se prononcent avec sonorité), "je", "tu" sont atones (se prononcent
- Sans accentuation).

  - "nous" remplace "je" dans le pluriel de majesté (Nous avons lu plusieurs commentaires = une seule personne a lu).

  - "vous" remplace "tu" dans le pluriel de politesse (Comment allez-vous madame).

  - "en" et "y" sont des adverbes de lieu, mais ils peuvent devenir PRONOMS personnels. "en" a le sens de "de lui, d'eux, d'elle(s), de cela", "y" a le sens de "à lui, à elle(s), à eux, à cela".

  - le pronom neutre "il" est souvent sujet apparent (Il pleut. Il gèle. Il neige. Il est possible qu'il vienne. etc.). Voir sujet apparent, sujet réel.